

RAPPORT

*Une bonne affaire, du poulet *super**



Les Producteurs de
poulet du Canada
Chicken Farmers
of Canada



Rapport annuel 2007 des Producteurs de poulet du Canada

*À l'intention du ministre de l'Agriculture
et de l'Agroalimentaire, l'honorable Gerry Ritz,
et du Conseil national des produits agricoles.*



Table des matières

Page

1	À notre sujet
2	Message du président : du poulet super
3	Message du directeur général : une bonne affaire
4	Conseil d'administration des PPC
5	La gestion du changement : personnel, RH et administration
6	Planification stratégique : une meilleure affaire
8	Surveillance du marché
12	OMC : tout pour mener à terme le Cycle de Doha
15	Les soins aux animaux, c'est notre affaire
16	Le point sur la grippe aviaire en 2007
18	Salubrité des aliments à la ferme
20	La politique et les incidences sur les politiques générales
22	Une bonne affaire, des communications super
25	La recherche avicole demeure une priorité
26	Application et suivi
27	Rapport des vérificateurs et états financiers



www.poulet.ca

Les Producteurs de poulet
du Canada
350, rue Sparks, bureau 1007
Ottawa (Ontario) K1R 7S8
Tél. : 613-241-2800
Téléc. : 613-241-5999
Courriel : ppc@poulet.ca
Site Web : www.poulet.ca

Conçu par Bull's Eye Design
Imprimé par Gilmore Printing Services

Énoncé de mission : Créer une industrie canadienne du poulet fondée sur des faits vérifiables, capable de répondre aux besoins des consommateurs et qui offre à tous les intervenants une occasion de croissance rentable.

Les Producteurs de poulet du Canada (PPC) sont une organisation nationale entièrement financée par les prélèvements perçus auprès des producteurs selon le volume de poulet qu'ils commercialisent. L'organisation a été créée en 1978, en vertu de la *Loi sur les offices des produits agricoles*. Les activités des PPC se déroulent dans l'environnement réglementaire prévu par l'Accord fédéral-provincial sur le poulet signé en juillet 2001 par les gouvernements fédéral et provinciaux et les offices provinciaux de commercialisation du poulet.

La principale responsabilité des PPC est de veiller à ce que la production de poulet frais, sain et de grande qualité de nos 2 800 producteurs suffise à combler la demande des consommateurs. C'est pourquoi les producteurs, les transformateurs, les surtransformateurs et les représentants du secteur de la restauration se réunissent aux huit semaines pour déterminer les besoins du marché et établir en conséquence les niveaux de production.

Ce système dynamique de gestion des risques qui encadre nos activités est communément appelé la « gestion de l'offre ». Dans le cadre de ce système, les PPC surveillent le respect des contingents provinciaux ainsi que l'expansion du marché et le commerce interprovincial du poulet.

Une autre responsabilité des PPC consiste à représenter les intérêts des producteurs canadiens de poulet et de l'industrie canadienne du poulet. Les PPC jouent un rôle important dans l'élaboration, la gestion et la mise en œuvre, en partenariat, de programmes pour les producteurs canadiens de poulet afin de prouver que les producteurs continuent d'élever des poulets de haute qualité qui inspirent confiance aux consommateurs.

Par le truchement de ses programmes à la ferme comme le programme d'assurance de la salubrité des aliments, *Votre propre poulet*, le programme de

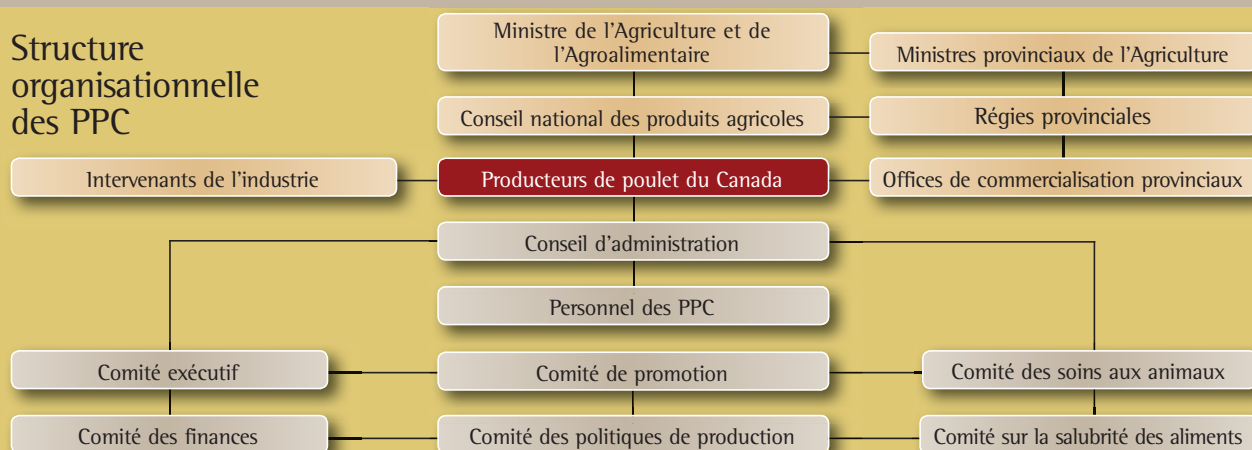
soins aux animaux et les initiatives de biosécurité, les PPC travaillent en étroite collaboration avec des partenaires du gouvernement et des intervenants de l'industrie pour faire en sorte que l'industrie demeure innovatrice et réceptive.

Les PPC veillent à ce que les principaux décideurs du gouvernement comprennent bien le point de vue des producteurs canadiens de poulet et à ce qu'ils en tiennent compte au moment de prendre des décisions importantes en matière de politiques agricoles et commerciales.

Les orientations et les politiques sont établies par un conseil d'administration de 15 membres. Ce conseil est formé de producteurs nommés par les offices provinciaux de commercialisation du poulet. Il comprend également des membres non producteurs, soit un représentant du secteur de la restauration, un autre du secteur de la surtransformation et deux du secteur de la transformation, qui sont nommés par leur association nationale respective.

Les PPC et les intervenants travaillent en collaboration au nom de tous les secteurs de l'industrie canadienne du poulet, des producteurs jusqu'aux détaillants. Cette industrie, connue pour sa réactivité et son leadership dans un système de gestion de l'offre en constante évolution, est depuis longtemps un exemple à suivre au Canada. 🇨🇦

Structure organisationnelle des PPC



Message du président : du poulet super

En 2007, Les Producteurs de poulet du Canada (PPC) ont maintenu leurs efforts pour régler plusieurs problèmes auxquels l'industrie doit faire face tout en continuant à planifier l'avenir.

L'Organisation mondiale du commerce, le contingent tarifaire, les importations supplémentaires aux fins de réexportation, l'approvisionnement du marché intérieur, les communications, la salubrité des aliments, les soins des animaux et l'atteinte des objectifs stratégiques des PPC ne sont que quelques-uns des enjeux dont vous pourrez prendre connaissance dans le rapport annuel 2007.

Un des problèmes les plus primordiaux de 2007 était les négociations agricoles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC); il faut se rendre compte que les négociateurs progressent sur tous les fronts. Il y aura un accord, mais il reste à savoir quand.

Nous devons également rester conscients que ces négociations peuvent nuire ou détruire la gestion de l'offre au Canada. Il faut continuer à travailler ensemble à la promotion d'une industrie avicole précieuse et en évolution auprès de nos représentants des gouvernements locaux, provinciaux et fédéral, alors que nous nous approchons de la conclusion des négociations.

Début octobre, les PPC ont tenu une session de planification stratégique annuelle pour donner une orientation et établir la priorité des enjeux des PPC pour 2008. Les PPC ont également mis sur pied leur 3^e Comité de renouvellement de la planification stratégique, à la mi-octobre 2007, dans le but de soumettre au Conseil d'administration un nouveau plan stratégique quinquennal qui précisera une orientation claire pour 2009 à 2013.

Le Conseil d'administration a été extrêmement occupé en 2007 pour transiger avec plusieurs enjeux qui continuent d'influencer notre secteur. Il a travaillé sans arrêt à ces enjeux et dans l'intérêt de l'ensemble du secteur avicole.

Bien que le secteur avicole du Canada continue de faire face à des défis internes et externes, je m'en voudrais de ne pas mentionner que 2007 a été une de ses meilleures années.

J'aimerais exprimer ma reconnaissance à **Gerry Ritz**, d'Agriculture et Agro-alimentaire Canada, pour le rôle proactif qu'il a tenu, pour sa collaboration et sa démarche coopérative concernant les enjeux de notre secteur. Il serait négligent de ma part de ne pas exprimer ma gratitude envers **Steve Verheul**, négociateur principal du Canada en matière d'agriculture à l'OMC.

Au nom du Conseil d'administration des PPC, je tiens à exprimer ma gratitude à **Cynthia Currie**, qui a assumé la présidence du Conseil national des produits agricoles pendant 10 ans, pour son aide, sa coopération et son soutien constants, et je lui souhaite du succès dans ses nouvelles activités.

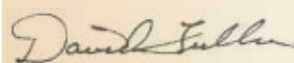
Les PPC désirent remercier les membres et le personnel du Conseil national des produits agricoles pour leurs conseils et leur soutien en 2007, avec un merci particulier à **Gordon Hunter**, son président intérimaire. Nous sommes également impatients de travailler avec le nouveau président, **William Smirle**, en 2008 et à l'avenir.

J'aimerais maintenant exprimer ma gratitude au Conseil d'administration des PPC pour le dynamisme dont il a fait preuve dans la vaste gamme d'enjeux, et aux membres du Comité exécutif pour leurs efforts constants et leur passion pour le secteur avicole canadien, ainsi que le soutien qu'il m'a offert dans mon rôle de président.

Je dois aussi mentionner **Mike Dungate**, le directeur général, et le personnel énergique des PPC pour leur persévérance et leur soutien du secteur avicole canadien.

Nous continuerons à relever des défis qui exigeront que nous travaillions avec tous les partenaires de notre secteur afin de nous assurer qu'il profite à l'ensemble de la chaîne de valeur, du producteur au consommateur, et à tous les maillons entre les deux.

En qualité de président, je suis certain que nous, les PPC, disposons des connaissances, des personnes, des compétences et de la passion nécessaires pour travailler efficacement au nom des producteurs de poulet du Canada pour le présent et à l'avenir. 🇨🇦



David Fuller, Président

Message du directeur général : une bonne affaire

*2007 a été une
année charnière
pour le secteur
avicole canadien.*

En 1978, au moment de la création des Producteurs de poulet du Canada, la production de poulet était au tiers et la consommation, à la moitié de ce qu'elle est aujourd'hui, derrière le bœuf et le porc. En 1998, les PPC se fixaient le but ambitieux d'atteindre une consommation de 30 kg par personne et de devenir la première viande au Canada. En 2000, le poulet dépassait le porc. En 2001, la consommation de poulet atteignait les 30 kg par personne. En 2002, le poulet détrônait le bœuf en qualité de viande préférée au Canada.

Et en 2007, le secteur avicole franchissait le seuil du milliard de kilogrammes de production!

Le secteur vient de loin; de l'offre de poulets entiers au comptoir des épiceries, elle est passée à l'offre de poulet canadien super dans une vaste gamme de coupes, d'emballages pratiques et de repas nutritifs pour toute la famille.

Mais ce n'était pas une croissance pour la croissance. Fidèles à notre mission, les PPC ont bâti une industrie canadienne du poulet axée sur le consommateur qui offre des occasions de croissance rentable à tous les intervenants. Et comme pour toute bonne entreprise, nous ne nous appuyons pas sur les lauriers de nos succès d'hier et sur notre poulet super : nous planifions et investissons dans l'avenir.

Les PPC font des investissements considérables pour être concurrentiels et innovateurs.

En novembre, les PPC ont investi 630 000 \$ dans leur Fonds national de recherche. Ce fonds, créé en 2002 pour favoriser par la recherche l'innovation, la science et l'éducation au sein du secteur avicole, a atteint les 5 millions de dollars. À sa valeur actuelle, il générera environ 200 000 \$ par année qui serviront à appuyer les projets et initiatives de recherche prioritaires par l'entremise du Conseil de recherches avicoles du Canada.

Les PPC et les producteurs de poulet canadiens font des investissements considérables pour contribuer aux priorités de la société.

Les producteurs de poulet savent qu'ils ont des obligations au-delà des résultats financiers. Ils réagissent positivement et prennent la tête des initiatives pour minimiser les répercussions de leurs exploitations sur l'environnement, pour réduire les risques relatifs à la salubrité des aliments et pour protéger la santé des humains et des animaux. En montant

et en mettant en œuvre sur leurs fermes des programmes de salubrité des aliments, de soins des animaux, de biosécurité et de protection de l'environnement, ils ont non seulement généré des profits pour leur secteur, ils ont offert des « biens publics » à tous les Canadiennes et Canadiens.

Les PPC font des investissements considérables dans la gestion et l'atténuation du risque.

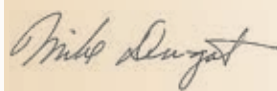
Le secteur avicole canadien est exploité en vertu d'un régime de gestion de l'offre. Ce mode de mise en marché ajuste la production à la demande canadienne, permet aux producteurs de recevoir un prix juste sur le marché sans dépendre des deniers publics, élimine les écarts des prix et garantit une offre d'aliments sûrs qui respectent les normes canadiennes rigoureuses. Les PPC se réjouissent que les gouvernements provinciaux et fédéral reconnaissent la gestion de l'offre comme programme de gestion du risque de l'entreprise et qu'ils mènent des négociations pour la préserver à l'OMC. Pour leur part, les PPC ont investi dans la mise sur pied de programmes de prévention, d'état de préparation, d'intervention et de reprise des activités en cas de maladies des animaux.

Une bonne affaire et du poulet super sont le résultat d'un partenariat coopératif de la chaîne de valeur. Alors que nous répondons à un plus grand nombre de priorités de la société, nous devons enrichir notre partenariat avec le gouvernement selon le concept du partage de la responsabilité et des coûts.

Le secteur avicole canadien a pris des mesures pour réduire le risque financier du gouvernement et a assumé des coûts supplémentaires pour répondre aux priorités de la société; il faut que le gouvernement reconnaisse ses responsabilités et partage le coût permanent de la prestation de ces programmes de « biens publics ».

Le gouvernement doit s'assurer que le poulet importé respecte les mêmes normes rigoureuses que le poulet canadien pour garantir que ni la compétitivité du secteur avicole canadien, ni la confiance des consommateurs canadiens ne soient minées.

Partenariat = Cultivons l'avenir avec succès. 



Mike Dungate, Directeur général

Conseil d'administration des PPC



Groupe 1 (de gauche à droite) : Keith Fuller (Colombie-Britannique), Erna Ference (Alberta), Yvon Cyr (Nouveau-Brunswick), Todd Grierson (ACSV – Association canadienne des surtransformateurs de volailles), Martin Dufresne (Québec), Luc Gagnon (CCTOV – Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles), David Fuller (Nouvelle-Écosse) – Président



Groupe 2 (de gauche à droite) : Urs Kressibucher (Ontario), David MacKenzie (Île-du-Prince-Édouard), Ruth Noseworthy (Terre-Neuve-et-Labrador), Matthew Harvie (Nouvelle-Écosse), Brian Payne (ACRSA – Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires), Tony Tavares (CCTOV), Diane Pastoor (Saskatchewan), Danny Wiebe (Manitoba)

Comités des PPC

Comité exécutif

Président :

David Fuller
(Nouvelle-Écosse)

Premier vice-président :

Martin Dufresne
(Québec)

Deuxième vice-président :

Urs Kressibucher
(Ontario)

Membre à titre personnel :

Keith Fuller
(Colombie-Britannique)

Comité des soins aux animaux

Président :

Danny Wiebe
(Manitoba)

Yves Campeau

(remplaçant, Québec)

Marc Cormier

(remplaçant, Nouveau-Brunswick)

Comité des politiques de production

Président :

Urs Kressibucher
(Ontario)

Yvon Cyr
(Nouveau-Brunswick)

Martin Dufresne
(Québec)

Keith Fuller
(Colombie-Britannique)

Todd Grierson
(ACSV)

Brian Payne
(ACRSA)

Tony Tavares
(CCTOV)

Comité de promotion

Président :

Jake Wiebe
(remplaçant, Manitoba)

Reg Cliche
(remplaçant, CCTOV)

Tom Posthuma
(remplaçant, Ontario)

Comité sur la salubrité des aliments

Président :

Matthew Harvie
(Nouvelle-Écosse)

Yves Campeau
(remplaçant, Québec)

Luc Gagnon
(CCTOV)

Dave Janzen
(remplaçant, Colombie-Britannique)

Tom Posthuma
(remplaçant, Ontario)

Comité des finances

Président :

David MacKenzie
(Île-du-Prince-Édouard)

Erna Ference (Alberta)

Brian Payne
(ACRSA)

Représentant au Conseil de recherches avicoles du Canada

Jacob Middelkamp
(remplaçant, Alberta)

Délégués à la Fédération canadienne de l'agriculture

David Fuller
(président des PPC, Nouvelle-Écosse)

Erna Ference
(Alberta)

Représentant au Conseil national de la protection des animaux d'élevage

Danny Wiebe
(Manitoba)

La gestion du changement : personnel, RH et administration



Mike Dugate
Directeur général



Stéphanie Turple
Adjointe de direction



Janet Noseworthy
Agente principale des relations gouvernementales



Michael Laliberté
Directeur des finances



Philippe Gravel
Vérificateur



Jae Yung Chung
Comptable



Paula Doucette
Directrice de l'administration et des ressources humaines



Tracy Oliver
Coordonnatrice des services administratifs



Elyse Ferland
Coordonnatrice des réunions et secrétaire



Steve Leech
Directeur du programme national (Salubrité des aliments, soins aux animaux et recherche)



Jennifer Gardner
Coordonnatrice – Soins aux animaux et recherche



Caroline Wilson
Coordonnatrice du PASAF



Lisa Bishop-Spencer
Directrice des communications



Marty Brett
Agent principal des communications



Johanne Neeteson
Agente de la publicité et de la sensibilisation



Marie Murphy
Conceptrice graphique et administratrice du site web



Sanita Fejzic
Agente de communication subalterne



Jan Rus
Directeur de l'information sur les marchés et systèmes informatiques



Lori Piché
Agente d'information sur les marchés



Yves Ruel
Directeur du commerce et des politiques



Mihai Lupescu
Analyste principal des politiques

L'année 2007 fut marquée par le départ à la retraite d'une employée comptant 20 ans de service au sein des PPC, Juliet Marvin. C'est en 1986 que Juliet s'est jointe aux PPC, alors appelé l'Office canadien de commercialisation du poulet, à titre d'adjointe de direction, poste qu'elle a occupé jusqu'à sa retraite. Ses collègues lui ont rendu hommage au moment de son départ en avril.

Une autre employée de longue date, Johanne Neeteson, agente de promotion et d'information du publique, a célébré cette année 15 ans de service au sein des PPC.

L'année 2007 en fut également une de transition sur le plan des ressources humaines, plusieurs nouveaux employés s'étant joints aux PPC, y compris un ancien membre du personnel.

Entre temps, après une longue recherche (depuis 2006) d'un(e) coordonnateur/trice bilingue de la salubrité des aliments à la ferme, Kathleen Thompson a obtenu le poste à titre contractuel pour une durée de trois mois, afin d'assister le département de la salubrité des aliments pendant que les recherches se poursuivaient. Finalement, Caroline Wilson s'est jointe aux PPC au début de décembre. 

Nouvelle couvée

Matthew Rae (février)
Lori Piché (avril)
Sanita Fejzic (mai)
Elyse Ferland (mai)
Stéphanie Turple (septembre)
Jae Yung Chung (octobre)
Caroline Wilson (décembre)

Ont quitté le nid

James Kelley (février)
Stéphanie Turple (février)
Jennifer Johnson (avril)
Kim Garamvolgyi (septembre)
Nathalie Fortin (décembre)
Matthew Rae (décembre)

Planification stratégique : une meilleure affaire

Les Producteurs de poulet du Canada adhèrent à un processus de planification stratégique rigoureux qui vise à fournir à l'industrie canadienne du poulet des objectifs clairs et communs pour l'année à venir – et au-delà – donnant un sens et une orientation fermes à tous les intervenants de l'industrie.

Planification future

2008 marque la dernière année du plan stratégique quinquennal actuel des PPC. Un Comité de renouvellement du plan stratégique composé de huit membres représentant divers secteurs de l'industrie, de la ferme à la transformation au détail, a été mis sur pied dans le but d'élaborer le prochain plan quinquennal, s'étendant de 2009 à 2013.

La première réunion du Comité de renouvellement a eu lieu à Toronto les 10 et 11 octobre. Les membres du Comité ont discuté des perspectives pour l'industrie pour les cinq prochaines années, ainsi que des tendances clés qui ont actuellement une influence ou auront une incidence sur le secteur, et ont commencé le processus de formulation du prochain plan quinquennal.

Une deuxième réunion, également tenue à Toronto les 22 et 23 novembre 2007, regroupait des spécialistes des domaines de la démographie et des attitudes des consommateurs, de la restauration et des services alimentaires, des finances et des affaires et des tendances et facteurs environnementaux. Ce forum visait à donner aux membres du Comité de renouvellement un aperçu général bien équilibré de l'orientation actuelle de l'industrie du poulet

et des prochaines tendances qui pourraient avoir un impact considérable sur les intervenants de l'industrie.

En février 2008, le Comité de renouvellement se réunira pour clarifier l'objectif global et pour fixer les buts propres à chaque résultat stratégique. Une consultation auprès des intervenants de l'industrie suivra en avril pour tester la validité des priorités stratégiques proposées. Les membres du Comité de renouvellement présenteront un plan stratégique quinquennal provisoire au Conseil d'administration des PPC en juin 2008.

Planification d'une année à l'autre

Chaque année, le Conseil d'administration des PPC et l'équipe de gestion profitent de l'occasion pour célébrer les réussites de l'année précédente et pour déterminer les priorités de celle à venir. La réunion de planification stratégique de 2007 a eu lieu à London, en Ontario, les 3 et 4 octobre 2007.

Deux conférenciers ont été invités à la séance : Bruce Archibald, sous-ministre, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario et Jeffrey Gandz, professeur à l'école *Richard Ivey School of Business*.

Dr Archibald a défini la prochaine génération du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) – « Cultivons l'avenir » – comme le principal outil fédéral-provincial pour façonner le contexte agricole stratégique du Canada pour de nombreuses années à venir. Tous les secteurs devront participer à ce processus et contribuer à l'atteinte des priorités du CSA.

Priorités essentielles en 2008

Établissement de l'allocation et information sur le marché

- Fournir des statistiques précises et opportunes et une analyse approfondie de toutes les données disponibles sur l'exportation, les marchés mondiaux du poulet et les stocks en entrepôt de produits de poulet surtransformés. Offrir un concept de « fiche de rapport » pour évaluer et analyser une période « après coup ».

Programme d'importation aux fins de réexportation

- Veiller à ce que l'administration du Programme d'importation aux fins de réexportation du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et le Programme de report des droits de l'Agence des services frontaliers du Canada ne créent pas de distorsions sur le marché intérieur.

Administration du CT et règle du 13 %

- Établir une méthode d'allocation à long terme pour l'administration du CT. Travailler en collaboration avec l'industrie et le gouvernement fédéral pour veiller à ce que le Canada utilise pleinement les politiques et procédures commerciales internationales, sans nuire à la stabilité de la gestion de l'offre.

Les négociations sur l'agriculture de l'OMC

- De concert avec l'industrie et les gouvernements fédéral et provinciaux, continuer à manifester un appui à la gestion de l'offre, tant par l'intermédiaire de la coalition du GO-5 (les producteurs d'œufs, de lait et de volaille), et que par une représentation dans l'ensemble de l'industrie, gérer les changements survenant dans l'environnement commercial et la période critique de négociations sur l'agriculture de l'OMC.

D^r Gandz a affirmé que les offices devaient veiller à ce que leurs organismes agissent maintenant tout en misant sur l'avenir. À cet égard, le personnel des PPC veille au présent, tandis que les administrateurs des PPC s'attaquent à une perspective plus vaste et diversifiée.

Le reste de la réunion a porté sur la conception de stratégies pour 2008 qui correspondent aux priorités énoncées dans le plan stratégique quinquennal actuel des PPC. Les administrateurs des PPC se sont mis d'accord sur les priorités suivantes pour 2008.

Autres priorités

Programme de soins aux animaux

Peaufiner et mettre en œuvre un programme des soins aux animaux des PPC amélioré et approuvé reposant sur des objectifs scientifiques et pratiques. Accroître la sensibilisation au programme des PPC et participer aux activités du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage.

Stratégie entourant les maladies animales

Développer une stratégie efficace de prévention et d'atténuation des maladies animales pouvant s'adapter à d'autres maladies par le biais d'exercices de perfectionnement et de formation.

Communications liées à la Stratégie entourant les maladies animales

Développer et mettre en œuvre des stratégies de communication pour différents scénarios de maladies animales.

Protocole d'approvisionnement lié à la Stratégie entourant les maladies animales

Développer un protocole de réduction/d'accroissement d'approvisionnement pendant une éclosion de maladie.

Résistance aux antimicrobiens

Développer une stratégie intégrée de résistance aux antimicrobiens visant à réduire l'utilisation d'antimicrobiens dans l'industrie du poulet ou à trouver des solutions de rechange. Veiller à ce que la stratégie des PPC s'harmonise aux futures politiques gouvernementales.

Cultivons l'avenir : Vers un nouveau cadre stratégique pour l'agriculture

Participer à des consultations permanentes pour veiller à ce que toute politique agricole fédérale renouvelée prévoit une protection adéquate pour les producteurs de poulet en cas de catastrophe, un volet sur la santé animale, un programme d'assurance-production rentable et un système de traçabilité fonctionnel.

Amélioration du processus décisionnel des PPC

Accroître la capacité des administrateurs des PPC à prendre des décisions éclairées en temps opportun et harmoniser la structure de comité des PPC aux exigences fonctionnelles stratégiques.

Étude des canaux de distribution

Établir un profil détaillé de la mise en marché du poulet, du producteur au détaillant.

Programme d'assurance de la salubrité des aliments à la ferme (PASAF)

Instaurer des règles obligatoires dans toutes les provinces et dans toutes les fermes accréditées en vertu du PASAF. Distribuer uniformément le manuel *Votre propre poulet* et le manuel de gestion du PASAF partout au pays.

Initiative d'affaires en ligne

Modifier le module de mouvements interprovinciaux qui permet aux offices provinciaux de soumettre des rapports sur les mouvements interprovinciaux de poulets vivants. Modifier le module du Programme d'expansion du marché qui permet aux détenteurs d'un permis d'expansion du marché de soumettre des rapports sur les transactions aux fins d'expansion du marché. Augmenter les messages et la promotion du portail privé des PPC.

Campagne de promotion d'éducation

Développer et mettre en œuvre des initiatives visant à informer les consommateurs des bienfaits du poulet sur la santé, par l'intermédiaire de professionnels de la santé et de la nutrition, de pédagogues et d'ambassadeurs des PPC. Organiser des ateliers régionaux de formation sur les techniques de présentation et les relations avec les médias. Développer des initiatives de communication de messages sur l'environnement.

Programmes provinciaux de promotion

Appuyer les initiatives de promotion de chacune des provinces, améliorer les plans de promotion dans les provinces qui en possèdent et aider les autres provinces à développer leurs propres initiatives.

Traçabilité

Assurer une représentation au sein des comités sur la traçabilité et inscrire la position des PPC dans les programmes gouvernementaux. Harmoniser les décisions et le plan d'action de l'industrie aux normes gouvernementales en matière de traçabilité. 

Surveillance du marché

(Note : Les PPC ont commencé de publier, en collaboration avec le CCTOV, la série des prix de gros EMI en juillet 2005. La série hebdomadaire est composée d'un indice composé du marché et de quatre indices complexes (poitrine, ailes, poulet entier et cuisses). La série est fondée sur les données annuelles des factures de six transformateurs canadiens, au départ, et de neuf maintenant, et couvre un pourcentage important du volume total du marché de gros canadien.)

L'industrie avicole canadienne a connu une bonne année 2007 malgré une hausse sans précédent du prix des aliments qui a suivi la hausse du prix du maïs, du soja et des céréales. Les stocks gelés ont fortement augmenté pendant les quatre premiers mois de l'année, mais les prix de gros sont demeurés stables et à des niveaux rentables.

Les allocations des premières périodes ont été fixées prudemment, mais beaucoup plus agressivement pendant les périodes d'été. La hausse de la production allouée pendant la période A-79 ne s'est cependant pas complètement concrétisée, surtout à cause d'une sous-production de plus de quatre millions de kilogrammes

(Mkg) causée par la chaleur.

Même si les prix de gros sont restés élevés et stables, la tendance générale était légèrement à la baisse. L'indice moyen composé du marché pour toute l'année était de 3,15 \$, en hausse de 37 cents (13 %) par rapport à 2006, et le plus élevé jamais connu

(données disponibles depuis 2002). Les prix de gros de la poitrine, des ailes, des poulets entiers et de la viande brune étaient tous plus élevés qu'en 2006, et les plus élevés depuis 2002.

La seule exception est le prix de la poitrine qui était plus élevé en 2004. L'indice composé EMI de la poitrine était en moyenne de 5,17 \$, soit 74 cents (17 %) de plus qu'en 2006, mais 50 cents

de moins qu'en 2004. L'indice EMI du poulet entier est passé de 2,78 \$, en 2006, à 3,05 \$, en 2007, une augmentation de 27 cents (10 %).

Le prix de la viande brune était supérieur à celui des années antérieures pendant la plus grande partie de l'année, mais a baissé graduellement en 2007. L'indice composé EMI des cuisses a commencé l'année à 2,45 \$ pour l'achever à

2,01 \$. Dans l'ensemble, l'indice composé EMI des cuisses était en moyenne de 2,26 \$, 26 cents (13 %) de plus qu'en 2006. Le prix des ailes a commencé l'année 2007 à un prix record, mais a ensuite reculé pendant les mois d'été, puis a récupéré pendant les quatre derniers mois de l'année. L'indice moyen EMI des ailes était en 2007 de 4,62 \$, 66 cents (17 %) de plus qu'en 2006.

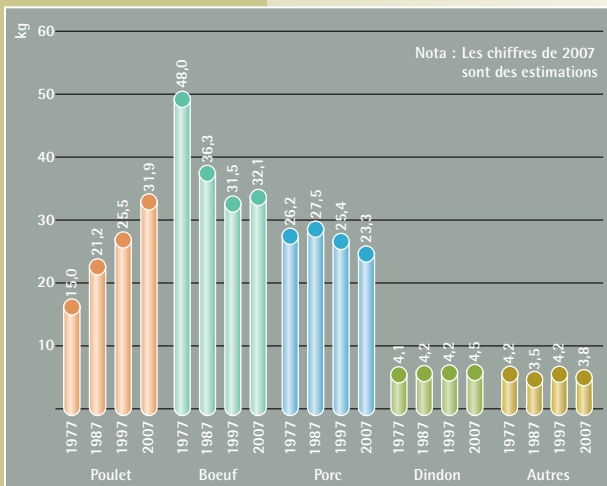
La consommation de poulet par personne en 2007 est estimée à 31,9 kg, une légère augmentation par rapport à 2006. Les chiffres provisoires indiquent que la consommation de bœuf par personne a augmenté de 1 à 1,5 %, en 2007, alors qu'on s'attend à ce que la consommation de porc demeure la même que l'année précédente. On estime donc la consommation de bœuf et de porc, en 2007, à 32,1 kg et 23,3 kg. La consommation de dinde a connu une légère augmentation, en 2007, alors que celle du veau et de l'agneau est demeurée stable. Les chiffres officiels de la consommation par personne seront publiés en juin par Statistique Canada.

Production provinciale

La production canadienne de poulet a dépassé le seuil du milliard en 2007, pour atteindre 1 003,4 Mkg, une hausse de 3,0 % (29,7 Mkg) par rapport à 2006. Bien que la plus grosse portion (20,2 Mkg) de cette hausse de production ait été destinée au marché intérieur, la production en vertu du programme d'expansion du marché des PPC a augmenté de 9,5 Mkg estimés par rapport à 2006.

La production dans l'Ouest a augmenté de 3,9 % par rapport à 2006. La Colombie-Britannique a produit 5,3 % de poulet de plus qu'en 2006, en partie à cause d'une hausse importante de la production en vertu du programme d'expansion du marché. La production en Alberta, en Saskatchewan et au Manitoba a augmenté de 2,8 %, 1,5 % et 3,4 %, respectivement.

Dans le centre du Canada, la production a augmenté de 3,5 % par rapport à 2006. L'Ontario a vu sa production augmenter de 2,3 %, alors que celle du Québec a connu une hausse de 2,8 % par rapport à l'année précédente. La production dans l'Est du Canada a grimpé de 3,9 %. La Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador ont augmenté leur production de 4,0 %, alors que celle du Nouveau-Brunswick a connu une hausse de 4,2 %. La production de l'Île-du-Prince-Édouard a augmenté de 1,7 %.

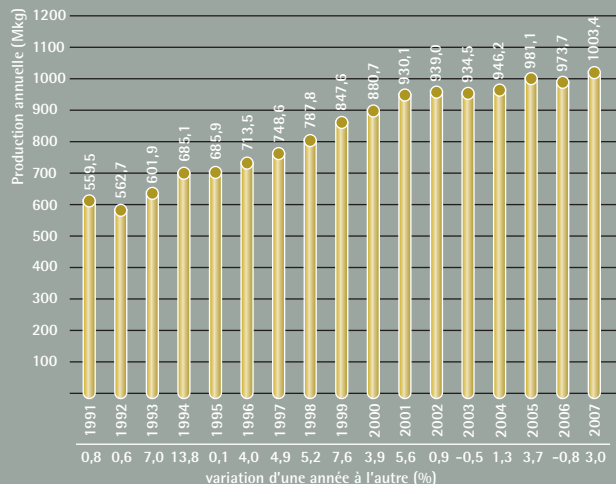


Consommation par habitant – diverses viandes (kg)

Périodes de quotas			
de	à	Allocation (Mkg éviscérés)	Production (Mkg éviscérés)
A-76	7 janvier 2007	3 mars 2007	152,2
A-77	4 mars 2007	28 avril 2007	152,8
A-78	29 avril 2007	23 juin 2007	160,8
A-79	24 juin 2007	18 août 2007	159,9
A-80	19 août 2007	13 octobre 2007	153,1
A-81	14 octobre 2007	8 décembre 2007	155,9

Production provinciale de poulet en 2007 (milliers de kg éviscérés)

Province	2007	2006	variation en %
Colombie-Britannique	154 405	146 598	5,3 %
Alberta	88 156	85 767	2,8 %
Saskatchewan	38 519	37 968	1,5 %
Manitoba	41 839	40 473	3,4 %
Ouest	322 919	310 805	3,9 %
Ontario	328 604	321 369	2,3 %
Québec	273 186	265 833	2,8 %
Central	601 789	587 202	2,5 %
Nouveau-Brunswick	27 545	26 442	4,2 %
Nouvelle-Écosse	34 257	32 941	4,0 %
Île-du-Prince-Édouard	3 532	3 472	1,7 %
Terre-Neuve-et-Labrador	13 327	12 820	4,0 %
Atlantique	78 661	75 676	3,9 %
CANADA	1 003 369	973 684	3,0 %



(Note : Statistique Canada surveille les prix de détail du poulet frais entier, de la poitrine désossée et sans peau et des cuisses, et calcule un indice des prix mensuel à partir du prix de ces produits.)

Production annuelle (Mkg, poids éviscéré)

Prix du producteur

Le prix du producteur canadien moyen, en 2007, était de 1,278 \$ par kg, 13,3 cents de plus qu'en 2006, 8,3 cents de plus qu'en 2005, et le plus élevé de l'histoire des PPC. Cette forte augmentation a été en grande partie poussée par l'augmentation rapide des prix de la moulée. Le prix moyen du poulet vif dans la première période de 2007, A-76, était de 1,223 \$. Le prix du poulet vif a grimpé à 1,268 \$, dans la période A-77, pour atteindre un sommet de 1,305 \$, dans la période A-78. Le prix du poulet vif de la période suivante a chuté de 2,1 cents et s'est stabilisé à un niveau un peu plus élevé pendant les deux périodes suivantes (1,284 \$, pour la période A-79, 1,298 \$, pour la période A-80, et 1,292 \$, pour la période A-81).

Prix de détail

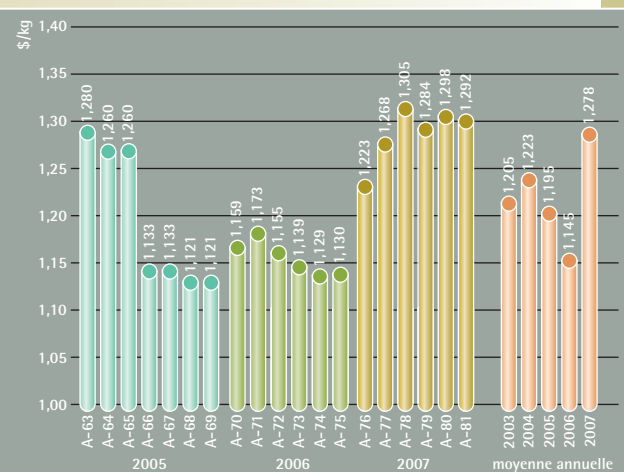
Après deux ans de hausses très modestes, l'indice des prix à la consommation (IPC), publié par Statistique Canada, du poulet frais et gelé, le seul indicateur national des prix de détail du poulet, a révélé une hausse importante en 2007. L'IPC pour le poulet, en 2007, était de 122,9 par rapport à 114,6, en 2006, une hausse de 8,3 (7,2 %).

Pour comparer, l'indice des prix à la consommation de tous les éléments combinés, mieux connu sous le nom d'« indice du coût de la vie », était supérieur de 2,1 %, en 2007 par rapport à l'année précédente, et celui pour tous les aliments était supérieur de 2,6 %. Le prix de détail du poulet a augmenté considérablement pendant les quatre premiers mois de l'année, pour atteindre son sommet en avril, puis a diminué un peu et est demeuré stable pendant le reste de l'année.

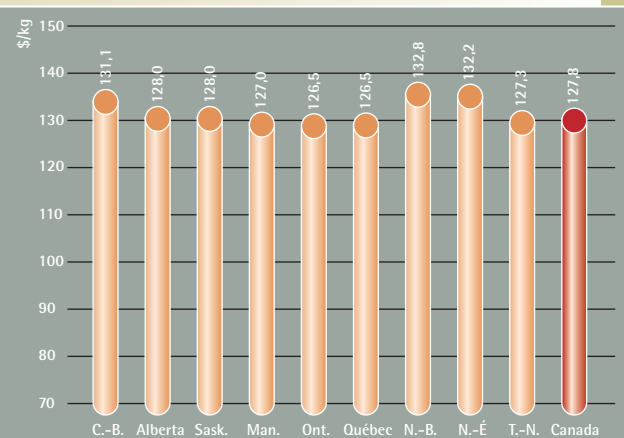
Toutes les autres viandes concurrentes ont également connu une hausse du prix de détail en 2007, mais pas aussi importante. Le prix

de détail du bœuf a augmenté de 2,7 %, celui de la dinde, de 2,5 %, celui du poisson et des fruits de mer, de 2,1 %, tandis que celui du porc a augmenté de 0,6 %, par rapport à 2006.

Le prix de détail du poulet est supérieur de 31,6 % par rapport à celui d'il y a dix ans (1997). Le prix du bœuf a augmenté de 41,6 % et celui de la dinde, de 34,4 %, pendant la même période. Les consommateurs ont également payé le poisson plus cher qu'il y a dix ans (14,2 %), alors que le prix de détail du porc était en 2007, 1,6 % plus bas qu'en 1997.

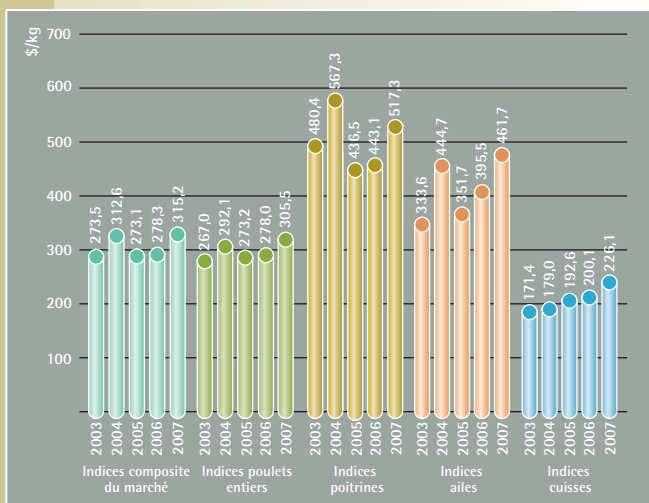


Prix moyen à la production pondéré au Canada (kg)



Prix moyen à la production provinciale en 2007

Prix de
gros moyen
annuel (\$/kg)



Importations

Selon les rapports de Commerce international Canada (CICan), un total de 152,3 Mkg de poulet a été importé au Canada en 2007. CICan est responsable d'émettre les permis d'importation de poulet et des produits faits surtout de poulet. En vertu des obligations de l'ALENA, le contingent tarifaire (CT, aussi appelé contingent global) est automatiquement fixé à 7,5 % de la production de poulet de l'année précédente.

Importations et
exportations
de poulet canadien
(Mkg, AAC)



Le CT pour 2006 a été calculé à 72 798 525 kg, soit 493 190 kg de moins qu'en 2006. Selon les statistiques provisoires de fin d'exercice, un total de 76 183 732 kg de poulet et de produits de poulet ont été importés en vertu du CT, un taux d'utilisation de 104,7 %. Le CT pour 2008 est fixé à 75,4 Mkg.

Les importations globales étaient au-dessus du prorata (le prorata est le taux prévu) au début de 2007. Pendant le premier trimestre, on a importé 26,6 % du CT. Les importations supérieures au prorata se sont poursuivies

pendant les deuxième et troisième trimestres, à 27,0 % et 28,7 %, respectivement, puis on a ralenti dans le dernier trimestre alors qu'on importait les 18,9 % restants du CT annuel.

En 2007, les parties de poulet (avec et sans les os) composaient 82,0 % de toutes les importations du CT, la même proportion que l'année précédente. Les importations de produits plus élaborés de poulet et de poulets vivants composaient, respectivement, 17,9 % et 0,14 % de toutes les importations du CT. On a importé une très petite quantité de poulet entier éviscéré.

Comme dans le passé, les États-Unis étaient le plus gros fournisseur de produits de poulet importés en vertu du CT pour un total de 45,1 Mkg (59,2 %), pour une valeur totale de 120,8 millions de dollars. Les importations globales du Brésil totalisaient 27,7 Mkg (36,4 %), une valeur de 46,7 millions de dollars. Les autres pays d'origine, en 2007, étaient la Thaïlande, à 3,4 Mkg (8,5 millions de dollars), et le Chili, à 0,04 Mkg (0,1 million de dollars). La valeur totale de tous les produits importés en vertu du CT était de 176,0 millions de dollars, soit 31,5 millions de dollars de plus que l'année précédente.

CICan a également délivré des permis d'importation supplémentaire en vertu des programmes « importation aux fins de réexportation » et « importation aux fins de concurrence ». Le programme d'importation aux fins de réexportation permet l'importation de poulet et de produits de poulet au Canada pour les élaborer davantage. Toutes les importations en vertu de ce programme doivent être exportées dans un délai de six mois. En 2007, un total de 74,3 Mkg a été importé en vertu de ce programme, 19,2 Mkg (34,9 %) de plus qu'en 2006, et presque trois fois la quantité importée en 2003 en vertu de ce programme.

Le programme d'importation aux fins de concurrence permet que les transformateurs canadiens importent du poulet pour produire des produits élaborés de poulet qui ne sont pas sur la Liste des marchandises d'importation contrôlée du Canada. Cette liste comporte des produits spécialisés comme les repas de poulet. Un total de 1,4 Mkg a été importé en vertu de ce programme en 2007, soit 0,9 Mkg de moins qu'en 2006.

En 2007, les PPC ont reçu six demandes d'importations supplémentaires pour pénurie du marché, pour un total de 474 500 kg, surtout pour les ailes. Aucun permis d'importation supplémentaire n'a été délivré. Les PPC ont reçu cinq autres demandes d'approvisionnement de

transformateurs de produits qui ne sont pas sur la Liste des marchandises d'importation contrôlée, pour la viande brune que les PPC ne pouvaient pas fournir en vertu de sa Politique d'expansion du marché.

Exportations

Selon une combinaison des données sur l'exportation d'AAC et de l'estimation des exportations canadiennes aux États-Unis (fondées sur les données sur l'importation de l'*USDA*), environ 120,4 Mkg de poulet canadien ont été exportés en 2007, une hausse de 13 % par rapport à 2006.

Les États-Unis étaient la plus importante destination des exportations de poulet canadien en 2007 avec 51,1 Mkg, 9,3 Mkg (22 %) de plus qu'en 2006. La deuxième destination était les Philippines où on a expédié 13,4 Mkg, 3,3 Mkg de plus qu'en 2006. Les autres importants marchés d'exportation étaient l'Afrique du Sud, Hong Kong, la Russie, la Macédoine, l'Arménie et la Jamaïque.

Selon Statistique Canada, la valeur des exportations de poulet en 2007 était de 260 millions de dollars, 39 % de plus qu'en 2005. Les exportations aux États-Unis à elles seules sont estimées à 176 millions de dollars, 26 % de plus qu'en 2006, et comptent pour plus des deux tiers de la valeur totale des exportations en 2007.

Stocks en entrepôt

Les stocks en entrepôt ont sensiblement augmenté pendant l'année 2007. La plus grande partie de cette augmentation s'est produite pendant les quatre premiers et le dernier mois de l'année, alors que les stocks sont demeurés stables pendant les autres mois de 2007. Les stocks en entrepôt étaient de 28,1 Mkg au début de l'année et sont passés rapidement à 33,6 Mkg le 1^{er} mai. Ils ont ensuite diminué un peu pendant l'été puis ont commencé à monter à l'automne pour atteindre les 36,6 Mkg, le 31 décembre, soit 8,4 Mkg (30 %) de plus qu'au début de l'année.

Les stocks de toutes les grandes catégories (poulet entier, produits élaborés et divers) ont augmenté pendant l'année, mais la hausse de 4,9 Mkg (49,3 %) du stock de poulet en morceaux était de loin la plus importante. Les stocks de poulet plus élaboré gelé ont également beaucoup augmenté, avec 3,1 Mkg (21,0 %), alors que le poulet divers (comme la viande séparée mécaniquement, les gésiers, la peau et les pattes) et les poulets entiers gelés ont

connu une légère hausse de 0,3 Mkg (13,9 %) et 0,04 Mkg (4,7 %), respectivement. Le poulet plus élaboré comptait pour environ la moitié de tous les produits de poulet gelé en 2007.

Dans la catégorie du poulet en morceaux, les cuisses et les ailes ont augmenté considérablement en 2007. Le stock de cuisses a terminé l'année avec 2,9 Mkg (78,1 %) de plus qu'au début, et le stock d'ailes a plus que doublé pendant l'année. Dans la catégorie des produits plus élaborés, les stocks de poitrines transformées désossées ont grimpé de 1,3 Mkg (49,0 %) en 2007, alors que les autres produits élaborés (notamment les filets, les languettes, les croquettes, les fricadelles et les ailes cuites) ont connu une hausse plus importante de leur volume (1,9 Mkg), mais un pourcentage moins important (15,2 %). 

Une période d'effervescence sans précédent dans l'industrie du poulet!

L'industrie canadienne du poulet célèbre actuellement deux événements marquants : en 2007, l'industrie a atteint une production d'un milliard de kilogrammes et, en 2008, les PPC fêtent leur 30^e anniversaire!

En 1978, lors de la création de l'organisation des Producteurs de poulets du Canada, la production de poulets était de trois fois inférieure à ce qu'elle est actuellement, et ses 355 millions de kilogrammes ne représentaient qu'une faible partie du total de la consommation de viande. Aujourd'hui, le poulet est en tête de liste des viandes consommées au Canada, le volume par habitant s'établissant à 31,9 kilogrammes, soit 30 % du volume de viande mise en marché à l'heure actuelle. La production a augmenté en conséquence, pour atteindre 175 % de plus que celle de 1978.

Notre industrie jouit d'un grand soutien qui continue de croître. Quatre-vingt-six pour cent (86 %) des Canadiens croient qu'il est important que le poulet que nous achetons soit produit au Canada. Quatre-vingt-douze pour cent (92 %) d'entre eux jugent qu'il est important que le gouvernement canadien défende activement les intérêts des producteurs canadiens de poulet.

Cet appui est justifié : L'industrie du poulet est une force majeure dans l'économie canadienne, dont la valeur à la ferme atteint 1,5 milliard de dollars et les ventes au détail 9,5 milliards de dollars. Environ 19 000 emplois sont directement liés à l'industrie canadienne du poulet, dans les fermes d'élevage de poulets et les abattoirs de volaille partout au pays. Des milliers d'emplois secondaires dépendent également de notre industrie, si l'on tient compte des employés des couvoirs et des provenderies, du transport, des fabricants d'équipement, des services alimentaires et du secteur de la vente au détail.



OMC : tout pour mener à terme le Cycle de Doha

*Les modalités
sont les détails du
cadre. On y précise
les pourcentages
de réduction ou
d'augmentation que
doivent respecter les
membres de l'OMC
sur une période
donnée.*

Bien que les négociations aient été officiellement suspendues depuis juillet 2006 en vertu du cadre multilatéral de l'OMC, cela n'a pas empêché les principaux joueurs de tenter de raviver les pourparlers. C'est au cours de la rencontre annuelle du Forum économique mondial à Davos, en Suisse, qu'un petit groupe de ministres a convenu de reprendre les négociations.

Et ainsi commença l'année

Le 31 janvier 2007, le directeur général de l'OMC, **Pascal Lamy**, a annoncé la reprise officielle de négociations intégrales « sur l'ensemble des secteurs » à Genève, dans l'espoir de parvenir à une sorte quelconque de percée au cours des trois ou quatre mois suivants. Son annonce a été perçue comme un signe d'avancement des pourparlers par les 150 membres (pays) de l'OMC.

Les négociations étaient officiellement suspendues depuis juillet 2006, après la rencontre ministérielle infructueuse à Genève au cours de laquelle on prévoyait que les ministres allaient s'entendre sur les modalités des principaux secteurs des négociations, notamment l'agriculture et l'accès aux marchés pour les produits non agricoles (AMNA).

Les premiers mois qui ont suivi l'annonce de M. Lamy ont plutôt connu un départ modeste, la plupart des pourparlers ayant tourné autour du Groupe des quatre (G-4) composé des poids lourds que sont les États-Unis, l'Union européenne, l'Inde et le Brésil. Plutôt que de concrétiser l'annonce de M. Lamy en relançant un processus de négociation intensif à Genève, les pays attendaient et surveillaient de près les efforts du G-4 en vue d'un consensus qui aurait donné lieu à un accord sur les modalités pour l'agriculture.

Le G-4 a approfondi une « méthode d'ingénierie inverse » ; c'est-à-dire qu'après avoir établi les résultats voulus des négociations, il a travaillé à rebours au développement d'une méthode visant à produire ces résultats. Beaucoup de membres ont pensé que si le G-4 pouvait trouver un compromis, la voie vers l'achèvement des négociations serait tracée.

Parallèlement, beaucoup d'autres membres de l'OMC espéraient que Genève devienne le théâtre d'une véritable négociation multilatérale où ils prendraient

activement part au processus. Quelques groupes plus restreints ont également été mis sur pied pour apporter des points de vue différents sur les négociations. Le Canada était membre du groupe Oslo avec le Chili, l'Indonésie, le Kenya, la Nouvelle-Zélande et la Norvège. À Genève, le président des négociations sur l'agriculture, **Crawford Falconer**, a organisé des « conversations au coin du feu » auxquelles participait un petit groupe de pays tentant de s'attaquer à des questions particulières.

Enfin des résultats!

Le premier résultat concret de ces processus parallèles a été atteint le 30 avril, lorsque le président des négociations sur l'agriculture, **Crawford Falconer**, a déposé la première partie de son document sur les « défis », qui contient le premier ensemble de ses idées au sujet des points sur lesquels les positions des membres pourraient converger. Selon M. Falconer, ce document de 28 pages visait à stimuler le débat et mettre les membres suffisamment au défi pour qu'ils surmontent leurs différences et parviennent à un consensus.

Son document s'est sans aucun doute avéré ambitieux pour l'industrie canadienne du poulet et pour l'ensemble du secteur canadien de la gestion de l'offre, M. Falconer ayant proposé d'établir le nombre de produits sensibles entre 1 et 5 % des lignes tarifaires agricoles totales de chaque pays – le Canada en utilise 8 % dans les secteurs sous gestion de l'offre. M. Falconer proposait en outre que les produits sensibles soient soumis à une réduction minimale des tarifs variant entre 20 et 28 %, sans toutefois réduire l'accès au marché.

Le G-4 en est presque venu à un consensus, mais ses pourparlers ont complètement échoué après trois jours de négociations intensives qui ont eu lieu à Postdam en Allemagne le 22 juin. Le Brésil et l'Inde ont accusé les États-Unis et l'UE d'exiger trop de concessions quant aux tarifs industriels des pays en développement tout en offrant peu en contrepartie sur le plan de l'accès aux marchés des produits agricoles et du soutien interne. L'échec du G-4 était de mauvais augure pour le cycle de Doha et ne lui a laissé que le processus multilatéral comme seule chance d'éviter l'effondrement total.

Après avoir étudié le processus du G-4 et sa débâcle, les présidents des négociations sur l'agriculture et sur l'AMNA ont, le 17 juillet, publié leurs documents respectifs sur les modalités. En termes d'impact sur l'industrie du

poulet, les modalités provisoires n'étaient pas véritablement différentes de celles du document sur les défis publié le 30 avril. Le taux maximal des lignes tarifaires pour les produits sensibles variait désormais entre 4 et 6 %, alors qu'une réduction tarifaire d'au moins 22 à 24 % était toujours proposée, avec un accroissement de l'accès au marché variant entre 4 et 6 % de la consommation intérieure.

Le but initial pour le début de l'année qui consistait à conclure les modalités avant la fin de juillet de façon à finaliser l'entente avant la fin de décembre n'était plus réaliste, étant donné qu'il ne restait qu'environ deux semaines pour réagir aux modalités provisoires et d'engager des ministres à conclure les modalités. L'engagement ministériel dans les négociations en vue de conclure les modalités n'était alors prévu que pour la fin de septembre ou le début d'octobre. Il s'agissait encore une fois d'un scénario optimiste.

Un ultime effort

Il y a eu à Genève entre le 3 septembre et le 7 décembre, dix semaines de négociations intensives sur agriculture et certaines questions clés, comme la disposition selon laquelle les pays en développement seront autorisés à désigner des produits spéciaux et à mettre en place un mécanisme de sauvegarde spéciale, doivent encore faire l'objet d'importantes discussions. La majeure partie de ces dix semaines a été consacrée au développement d'une méthode de calcul de la consommation intérieure des produits qui seront déclarés produits sensibles. L'avancement des négociations requiert un niveau accru de détails pour permettre le règlement de toutes les questions techniques.

En raison de nombreux retards, la révision des modalités provisoires de juillet prévue en septembre a été reportée en février 2008 et les négociations devraient se poursuivre encore plus loin en 2008.

Les PPC, ainsi que le GO-5 (les producteurs de lait, d'œufs et de volaille), maintiennent une présence permanente à Genève, afin de tenir les producteurs et les industries au fait des derniers développements à l'égard des négociations. Le bulletin hebdomadaire Genève en bref fournit toutes les informations nécessaires à quiconque souhaite se tenir informé de l'état des négociations.

Pendant ce temps, au Canada

Tout au long de l'année, les PPC ont suivi de près les négociations de l'OMC et évalué les implications potentielles sur l'ensemble de l'industrie.

Les PPC ont été très actifs au pays pour obtenir un appui solide des gouvernements fédéral et provinciaux. À la fin du printemps, les PPC ont assisté à la réunion des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture à Whistler, en Colombie-Britannique, pour préconiser la nécessité de renvoyer le Canada à la table de négociations sur la gestion de l'offre.

Les PPC, et d'autres représentants du GO-5, ont rencontré le ministre d'Agriculture et d'Agroalimentaire Canada, **Chuck Strahl**, de même que le nouveau ministre **Gerry Ritz** plus tard dans l'année. Les PPC ont également comparu devant le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire des Communes et le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour présenter nos points de vue sur les négociations de l'OMC et pour souligner l'importance de la gestion de l'offre à titre de bien essentiel et durable de l'économie rurale.

Importations et accès aux marchés

En 2007, le ministre du Commerce international, **David Emerson**, a décidé d'accepter toutes les demandes d'importations supplémentaires afin d'accommoder les requêtes sur le contingent tarifaire (CT). Il en a résulté un plafond d'importations de poulet encore jamais atteint au Canada.

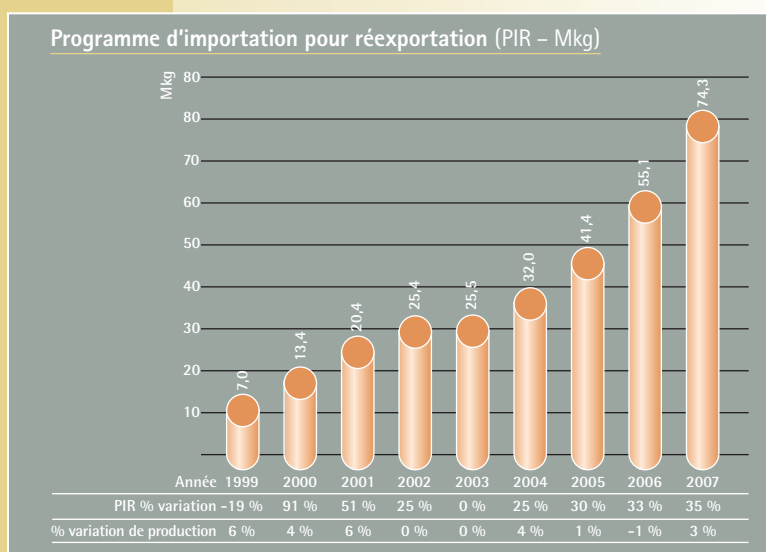
Contrairement à la tendance des trois dernières années qui visait à restreindre les importations supplémentaires à 61 % de la demande en excédant des CT, les 39 % restants étant récupérés auprès des détenteurs traditionnels de parts de contingents et des réserves des transformateurs, des distributeurs et des entreprises de restauration, la décision de 2007 a marqué un véritable recul pour les PPC.

Bien que le Canada se soit engagé à des CT d'au moins 7,5 % de la production de l'année précédente, la décision d'allocation des CT de 2007 a propulsé notre taux global d'accès aux marchés à 8,4 %, ce qui représente une allocation de 6,2 Mkg d'importations supplémentaires spéciales et de 2,5 Mkg d'importations à des fins de concurrence »,

L'augmentation radicale des importations supplémentaires spéciales pour les produits non-LMJC souligne l'importance de modifier la généreuse règle canadienne du 13 %.

ce qui est de loin supérieur aux 72,8 Mkg que constituent l'engagement du Canada en matière de commerce international.

Heureusement, le volume permis par le ministre Emerson n'a pas été complètement utilisé par les détenteurs de contingents d'importations et, à la fin de l'année, le total des importations supplémentaires spéciales s'élevait à 3,4 Mkg, tandis que les importations à des fins de concurrence s'élevaient à 1,4 Mkg. Par conséquent, le volume d'accès pour 2007 totalisait 78 Mkg, soit un niveau d'accès de 8,04 % réparti entre 552 détenteurs de contingents. La différence entre l'allocation annuelle et le taux réel d'importations s'explique par les vérifications effectuées sur les détenteurs de contingents d'importations par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international au cours de l'année.



Le volume des importations imposé aux fabricants de produits composés de plusieurs viandes (p. ex. des tournedos) et fondé sur les demandes totalisant 7,5 Mkg était toujours limité à 5,7 Mkg. L'allocation a donc permis de satisfaire 76 % des demandes admissibles. En 2007, la demande en viande brune par des fabricants de produits non inscrits à la Liste des marchandises d'importation contrôlée (non-LMIC) est passée de 2,1 à 1,9 Mkg. L'approvisionnement en viande brune est assujéti à la politique d'expansion du marché des PPC de manière à réduire les pressions exercées sur l'allocation du CT.

L'augmentation radicale des importations supplémentaires spéciales pour les produits non-LMIC souligne l'importance de modifier

la généreuse règle canadienne du 13 %. Cette règle stipule que tout produit contenant au moins 13 % de produits autres que le poulet n'est pas assujéti aux mesures de contrôle des importations de poulet. Au cours d'une rencontre avec le ministre d'Agriculture, Chuck Strahl, les PPC ont officiellement demandé au ministre d'invoquer le droit du Canada à l'OMC de demander une modification à ses engagements internationaux en vertu de l'article XXVIII, afin de mettre fin à l'érosion du marché du poulet que cause l'importation de produits contenant du poulet, mais non assujétis au contrôle des importations. Aucune mesure n'a encore été prise à cet égard, mais les PPC, de concert avec les intervenants de l'industrie, visent toujours cette modification.

Dans le but d'améliorer la méthode d'allocation des contingents tarifaires, les PPC se sont joints au groupe de travail non officiel du Comité consultatif sur le contingent tarifaire (CCCT) de la dinde et du poulet pour étudier d'éventuels changements administratifs. À la suite de ces consultations, le ministre Emerson a accepté d'appliquer certains changements selon lesquels, à compter de 2009, seuls les établissements agréés par le gouvernement fédéral et qui ont reçu la reconnaissance HACCP se verront attribuer une part du contingent de poulet. Il a en outre été convenu d'instaurer un test de la concurrence pour maintenir le plafond actuel de la réserve globale du CT pour les produits composés de plusieurs viandes, qui devraient être restreints au tournedos et au coq au porc, et de réévaluer la composition des produits visés par la liste actuelle des produits non-LMIC.

Finalement, la question qui a retenu le plus d'attention fut la croissance phénoménale du Programme d'importation pour réexportation (PIR) qui a atteint 74,3 Mkg, soit une hausse de 35 % par rapport à 2006. Puisque le programme est censé être neutre du point de vue du marché parce que tous les produits importés doivent être réexportés, sa popularité ne devrait susciter aucune inquiétude à l'égard du marché canadien de poulet. Cependant, plusieurs observateurs de l'industrie redoutent d'éventuelles fuites sur le marché canadien. Le CCCT a accepté une réglementation plus serrée pour les facteurs de conversion et une description précise de ce qui constitue un produit avec os. Les PPC et d'autres intervenants de l'industrie surveillent de près cette question afin d'enrayer tout abus. 🐔

Les soins aux animaux, c'est notre affaire

L'attitude du public et des producteurs à l'égard des soins aux animaux a beaucoup évolué dans les 25 dernières années.

Cette nouvelle perspective, ainsi que les progrès et les améliorations dans l'industrie ont donné lieu aux nombreux changements dans les pratiques de soins aux animaux à la ferme. Les producteurs sont fiers des mesures et précautions prises par l'industrie pour veiller à la sécurité, à la santé et au bien-être de ses troupeaux. La protection des troupeaux est un investissement dans une industrie durable, il est donc sensé, en général et d'un point de vue économique, de prendre bien soin de nos poulets.

Les PPC ont mis beaucoup d'effort avec leurs partenaires à créer le meilleur programme de soins aux animaux possible pour les producteurs de poulet du Canada. Le Comité des soins aux animaux des PPC a été chargé d'élaborer un programme vérifiable de soins aux animaux qui démontrerait le niveau élevé de soins accordés aux poulets sur les fermes canadiennes.

Le Programme de soins aux animaux est fondé sur le *Code de pratiques recommandées pour le soin et la manipulation des poulets, dindons et reproducteurs du couvoir à l'abattage*, des normes que les PPC ont d'abord développées et qu'ils continuent à mettre à jour depuis le début des années 1980, et ce, en collaboration avec des intervenants de l'industrie et des soins aux animaux.

Le Comité des soins aux animaux a consulté plus de 40 intervenants canadiens représentant les producteurs, l'industrie, le milieu universitaire, les conseils d'animaux de ferme, les entreprises d'attrapage, les sociétés de protection des animaux, les gouvernements fédéral et provinciaux, les vétérinaires ainsi que les restaurateurs et les épiciers au sujet du contenu du Programme de soins aux animaux. Les PPC entendent poursuivre leurs travaux avec leurs partenaires de l'industrie, y compris la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux, des spécialistes en bien-être des volailles et l'Association canadienne des médecins vétérinaires pour veiller au respect des normes les plus élevées en matière de soins aux animaux.

En 2007, le Comité des soins aux animaux a poursuivi ses efforts en vue de peaufiner son Programme de soins aux animaux, en travaillant en étroite collaboration avec les offices provinciaux pour mettre la dernière main aux détails du programme. D'autres mesures ont

également été entreprises en vue d'harmoniser les programmes de soins aux animaux et de salubrité des aliments à l'objectif de facilitation de l'exécution simultanée des deux programmes par les producteurs. Le programme a été mis à l'essai dans nombre de fermes partout au Canada et il demeure une priorité pour les PPC.

Le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage

En 2006, les PPC sont devenus membres du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE). Ce conseil, établi en 2005, a pour mandat d'instaurer une approche nationale coordonnée à l'égard des soins responsables aux animaux d'élevage au Canada et l'une de ses principales activités consiste à instaurer un processus de développement et de révision des codes de pratiques pour les soins et la manutention des animaux d'élevage.

Vingt-trois organismes sont actuellement représentés au conseil. Danny Wiebe, le président du Comité des soins aux animaux des PPC, siège au CNSAE à titre de représentant des PPC.

L'année 2007 fut une année de transition pour le CNSAE. Le conseil bénéficiait d'un capital de démarrage provenant du Programme pour l'avancement du secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire (PASCAA) qui a pris fin – sauf pour un fonds supplémentaire de ce même programme visant à soutenir deux des activités du CNSAE – soit la tenue d'un projet pilote sur la rédaction de codes de pratiques canadiennes et sur la rédaction d'un cadre d'évaluation des soins aux animaux. À la fin du financement par le PASCAA, les membres du CNSAE ont entrepris d'obtenir un financement suffisant pour transformer le CNSAE en un organisme durable.

Les PPC, convaincus que ce but sera atteint, ont joué un rôle de chef de file dans le développement d'un budget et d'un barème tarifaire durables. Un financement provisoire a été instauré en octobre. 🐔



Le point sur la grippe aviaire en 2007

L'ACIA a levé toutes les mesures de quarantaine. Le Canada sera considéré comme étant exempt de l'influenza aviaire hautement pathogène le 17 avril.

GA à Sifton en Saskatchewan

Le 27 septembre 2007, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a confirmé que des échantillons prélevés dans un poulailler de poulet à griller près de Sifton, en Saskatchewan, étaient positifs pour la souche H7N3 de grippe aviaire (GA).

La Coalition Nationale du Secteur Avicole (CNSA), composé des quatre offices avicoles nationaux et le Conseil canadien des transformateurs d'œufs et de volailles, a maintenu une communication régulière durant l'incident et a fait valoir une position commune auprès de l'ACIA et des médias. L'industrie provinciale était tout aussi coordonnée et a, de concert avec l'ACIA, dirigé les mesures d'urgence sur le terrain. Les protocoles et plans d'intervention mis en place par l'industrie depuis l'épizootie de grippe aviaire survenue en février 2004 en Colombie-Britannique ont été testés en profondeur, puis peaufinés.

Les efforts concertés de tous les paliers de l'industrie et des gouvernements fédéral et provinciaux en vue de contenir cette manifestation dans une seule ferme, témoignent de l'ampleur des travaux réalisés depuis 2004 et confirment que nous sommes sur la même longueur d'onde et que nous allons de l'avant collectivement.

Dépopulation et restriction des déplacements

La ferme affectée (la ferme de référence) a immédiatement été mise en quarantaine et les oiseaux ont été abattus sans cruauté afin d'éliminer le virus. La dépopulation a été complétée le 3 octobre. Une « zone d'infection » située dans un rayon de 3 km et une « zone restreinte » plus grande (10 km) ont été décrétées autour de la ferme afin de réduire les risques de propagation de la maladie.

La volaille, les produits avicoles, les véhicules, l'équipement et les travailleurs ont été soumis à des contrôles de déplacement et l'interaction avec les installations en quarantaine fut limitée, toujours pour réduire les risques de propagation. Les restrictions de déplacements qui avaient

été imposées dans la province ont été levées à la fin d'octobre, mais sont restées en vigueur dans la ferme de référence jusqu'à ce que le nettoyage et la désinfection aient été complétés et évalués.

L'industrie avicole provinciale a débloqué un fonds d'urgence spécial pour pallier les dépenses excessives associées au nettoyage. En vertu de la réglementation actuelle, les producteurs sont indemnisés conformément à la *Loi sur la santé des animaux* qui vise les troupeaux dépeuplés suite à une ordonnance, mais cette indemnisation se limite à la valeur marchande des oiseaux et au financement restreint des dépenses liées à la réforme et à l'élimination. Il n'existe aucun fonds provincial ou fédéral disponible pour le nettoyage et la désinfection.

Le processus de nettoyage et de désinfection, essentiel à l'achèvement du processus d'éradication de la maladie, a été contrecarré pour le reste de l'année et s'est poursuivi jusqu'en janvier 2008.

Intérêt manifesté par les médias et les consommateurs

D'importants efforts ont été déployés pour veiller à ce que les médias soient tenus au courant de la situation, afin qu'ils puissent présenter des rapports clairs et concis au sujet de l'incident et des étapes subséquentes qui ont été suivies par le gouvernement et l'industrie pour éradiquer la maladie. Les résultats préliminaires d'une étude ont révélé que les consommateurs étaient bien au courant de la situation et que les tendances à la consommation ne seraient pas affectées par les nouvelles de ce cas isolé. Dans l'ensemble, les Canadiens étaient d'avis que l'industrie canadienne de la volaille et le gouvernement faisaient tout en leur possible pour contenir la maladie et prévenir toute manifestation ultérieure.

Réaction au palier commercial

Comme prévu, certains pays ont choisi soit d'appliquer des mesures contre le Canada en général soit contre des expéditions particulières de la Saskatchewan. Voici une courte liste des pays qui ont imposé des restrictions commerciales : la Chine (Canada), l'Union européenne (zone restreinte de 10 km), la Russie (Saskatchewan), l'Afrique du Sud (Canada) et les États-Unis (Saskatchewan). Certaines des interdictions ont été levées avant la fin de 2007, mais d'autres seront maintenues jusqu'à ce que la situation en Saskatchewan soit réglée.

Le point sur la grippe aviaire

La GA est une infection virale qui peut affecter les oiseaux. Selon les spécialistes, le gibier d'eau est un « réservoir » naturel pour les virus de la grippe aviaire. Bien que plusieurs oiseaux sauvages soient porteurs du virus sans être malade (étant donné une résistance naturelle), la maladie peut avoir des effets graves sur la volaille domestique. Le virus peut prendre une forme hautement pathogène ou être de faible pathogénie, des termes qui font allusion à l'impact du virus sur les oiseaux et non au degré de la menace pour la santé humaine.

Les organismes avicoles nationaux et provinciaux ont collaboré avec les gouvernements fédéral et provinciaux dans l'élaboration de protocoles décrivant les mesures qui seront prises une fois qu'un virus est découvert sur une ferme avicole au Canada. Les producteurs canadiens d'œufs et de volaille ont aussi collaboré avec l'ACIA et d'autres ministères provinciaux de la santé et de l'agriculture, pour prendre des mesures actives visant à prévenir la propagation du virus sur les fermes voisines.

Au Canada, on retrouve l'un des systèmes de production alimentaire les plus exigeants au monde. Au sein de l'industrie avicole canadienne, les producteurs appliquent des protocoles de biosécurité fondés sur la science et qui portent sur la prévention, le nettoyage et la désinfection ainsi que sur la restriction de l'accès à leurs troupeaux.

État de préparation à l'intervention en cas d'urgence

La CNSA et chaque office provincial ont judicieusement travaillé au développement des protocoles et plans d'intervention depuis l'éclosion de 2004 en C.-B. La façon dont l'industrie et le gouvernement ont traité le cas de GA en Saskatchewan témoigne des importants progrès réalisés en matière de préparation aux situations d'urgence.

S'inspirant de ces réussites, la CNSA et plusieurs offices provinciaux ont, en 2007, mis la dernière main aux

ébauches et tenu des exercices de simulation en collaboration avec des représentants de l'industrie et du gouvernement, pour veiller à ce que tous les intervenants comprennent leurs rôles et responsabilités. Grâce à une telle préparation et à un tel travail d'équipe, l'industrie avicole sera en bonne position pour faire face à une éventuelle épidémie de GA.

Au chapitre de ces plans d'intervention d'urgence, la CNSA a travaillé en étroite collaboration avec le gouvernement en ce qui a trait à la biosécurité, à la surveillance de la grippe aviaire, à la traçabilité et aux options d'indemnisation.

Prévention, surveillance et traçabilité

L'industrie avicole canadienne siège au Conseil consultatif sur la biosécurité aviaire (CCBA). Le CCBA a été établi par le gouvernement en vue d'élaborer des normes de biosécurité pour l'ensemble de l'industrie. En 2007, le Conseil s'est concentré sur le développement de mesures clés en biosécurité et de lignes directrices à l'égard de ces normes. Bien que le concept ne soit pas nouveau (il a déjà été abordé dans le cadre de *Votre propre poulet*), ces normes sont fondées sur la gestion de la maladie. Des consultations sur le contenu de ces lignes directrices seront entreprises en 2008 et tous nouveaux éléments seront incorporés au manuel *Votre propre poulet* plutôt que de faire l'objet d'un programme distinct.

La surveillance fait partie intégrante de tout programme de prévention des maladies. La détection hâtive des maladies réduira les incidences sur l'industrie et peut contribuer à prévenir un vaste scénario d'éclosion. À ce jour, le Canada n'a pu mettre de l'avant un programme de surveillance en raison de l'insuffisance de fonds d'indemnisation pour les producteurs participants touchés par une infection nécessitant une dépopulation. À cette fin, les PPC collaborent avec des partenaires de l'industrie à l'établissement d'un mécanisme différent pour couvrir les coûts associés à la dépopulation, en espérant que le

programme de surveillance soit mis en place au début de 2008.

Pour contrer les retards de la mise en œuvre du programme de surveillance et les coûts associés à une épidémie, la CNSA exploite un programme d'indemnisation en cas de grippe aviaire. Cette initiative, entreprise avec l'aide de l'*Ontario Livestock and Poultry Council* et le soutien financier d'Agriculture et d'Agroalimentaire Canada, vise à échafauder une solution conjointe industrie-gouvernement pour pallier l'absence d'une mesure d'indemnisation adéquate. Des rapports initiaux de faisabilité, prévus au début de 2008, démontreront l'efficacité d'un tel outil dans l'arsenal de l'industrie avicole pour contrer la grippe aviaire.

Les PPC siègent également au Comité consultatif réunissant l'industrie et le gouvernement (CCIG) en matière de traçabilité. Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture ont soulevé la nécessité d'un système de traçabilité des animaux et ont demandé que l'industrie (l'agriculture animale) et le gouvernement développent un système à cet égard. Bien qu'un tel système ne soit pas aussi efficace pour la volaille compte tenu de la nature du mouvement des oiseaux au sein de l'industrie, la richesse des données sur la traçabilité déjà colligées à la suite des règlements sur la gestion de l'offre et la surveillance offre une base de référence pour la recherche future.

La CNSA a tenu une réunion de synthèse avec **Bob Burden** le 9 janvier 2008, dans le cadre de la dernière étape de son rôle à titre de coordonnateur de l'industrie en matière de grippe aviaire. Bob a collaboré avec l'industrie avicole au cours des trois dernières années en vue d'améliorer et d'officialiser l'état de préparation de l'industrie à l'égard de la grippe aviaire. Bob a fait un travail remarquable et sa diligence et son dévouement envers l'industrie sont hautement appréciés. Au cours de la réunion, la CNSA a nommé des responsables aux divers dossiers entourant la GA, pour poursuivre sur la lancée de Bob. 

Salubrité des aliments à la ferme

*Le programme de salubrité des aliments des PPC, intitulé **Votre propre poulet**, veille à ce que toutes les exploitations avicoles du Canada mettent en œuvre des procédures et des systèmes de salubrité normalisés afin qu'elles continuent leur longue tradition de production saine et de qualité supérieure.*

Les consommateurs sont de plus en plus préoccupés par la salubrité de leur approvisionnement alimentaire, qu'il soit national ou importé. Les producteurs de poulet du Canada s'efforcent de leur offrir des poulets de qualité qui inspirent leur confiance et nous nous efforçons de diffuser ce message.

Le Programme d'assurance de la salubrité des aliments à la ferme des PPC (le PASAF ou *Votre propre poulet*) constitue un excellent outil de communication de la nature proactive de l'industrie qui témoigne des bonnes pratiques de production des producteurs de poulet du Canada.

Le programme *Votre propre poulet* dresse un portrait détaillé des dangers qui menacent la salubrité des aliments à la ferme et emploie des méthodes qui réduisent ces dangers à un niveau acceptable. L'un des éléments clés du programme est la tenue des dossiers et des documents qui fournissent la preuve des bonnes pratiques de production de l'industrie et qui permettront par la suite de différencier les pratiques canadiennes et internationales.

Les consommateurs et les intervenants de l'industrie peuvent également être rassurés par le système crédible de reconnaissance par le gouvernement, la mise en œuvre du programme *Votre propre poulet* dans les fermes de l'ensemble du Canada et le renouvellement continu des éléments du programme.

Système de reconnaissance crédible

S'inspirant de la décision prise par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture dans le cadre de leur réunion de 2001 à Whitehorse, l'ACIA, de concert avec les provinces et territoires, a élaboré un système de reconnaissance des programmes de salubrité des aliments à la ferme.

Le cadre du système de reconnaissance développé en collaboration avec les associations nationales de commercialisation se fonde sur des normes internationales reconnues, ce qui donne lieu à un cadre fondé sur les normes ISO et HACCP en fonction duquel sont évalués des programmes d'assurance de la salubrité des aliments à la ferme. La norme HACCP (analyse des risques et maîtrise des points critiques) est un système de salubrité des aliments mondialement reconnu qui vise à identifier et à analyser les points des processus de l'entreprise qui présentent des risques de contamination, de façon à déployer les moyens nécessaires pour en assurer la maîtrise efficace.

Au chapitre du système de reconnaissance, l'ACIA, de concert avec les provinces et territoires, a développé une approche systématique en vue d'une pleine reconnaissance gouvernementale.

La première étape est un examen technique par lequel le manuel du producteur fondé sur la méthode HACCP (phase I de l'examen technique) et le manuel de gestion du PASAF fondé sur la norme ISO (phase II de l'examen technique) sont évalués d'un point de vue technique pour déterminer s'ils comblent les exigences du gouvernement.

Le manuel de gestion est un outil utilisé par les offices nationaux et provinciaux pour veiller à la cohérence des applications dans l'ensemble du pays et pour prouver à l'ACIA que le système de salubrité des aliments des PPC se poursuit comme prévu.

La deuxième étape est une mise en œuvre complète, suivie d'un audit par un tiers qui vise à confirmer de nouveau que les exigences du gouvernement sont respectées.

Les PPC ont complété l'examen technique de la partie I en 2002 et l'examen technique de la partie II en 2006. Ils en sont actuellement au cœur de la deuxième phase du processus de reconnaissance et se concentrent sur la mise en œuvre du système de gestion en veillant à sa pleine mise en œuvre dans les fermes.

Ce système de reconnaissance donne aux PPC la crédibilité nécessaire pour promouvoir le programme et faire la preuve de sa mise en œuvre intégrale.

Mise en œuvre du PASAF

En 2002, le Conseil d'administration des PPC a approuvé la motion visant à rendre le PASAF obligatoire sous les auspices des offices provinciaux dès que le système de gestion sera fonctionnel.

Avant 2006, cinq offices provinciaux, la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba et l'Ontario, avaient fait de la certification au programme de salubrité des aliments une exigence pour l'élevage de poulets.

En 2007, trois autres provinces, la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, ont commencé à ébaucher un règlement obligatoire ou ont présenté un règlement à leurs régies agricoles. Grâce à ces activités, une réglementation obligatoire à l'échelle du pays sera bientôt une réalité.

L'ensemble (100 %) des producteurs de poulet de ces huit provinces sont désormais certifiés au programme, tandis que la Nouvelle-Écosse et le Québec en comptent respectivement 56 % et 31 %. Les nouveaux producteurs sont soumis à un audit après trois périodes de collecte de données – il s'agit d'un processus permanent qui veillera à ce que tous les producteurs participent à la mise en œuvre du programme.

Ces statistiques démontrent un prodigieux bond en avant vers l'objectif des PPC de certification de 100 % des producteurs de poulet. Dans l'ensemble, environ 80 % des producteurs de poulet du Canada sont certifiés.

Pour faciliter la mise en œuvre et la certification dans les fermes, les PPC ont lancé de nombreuses activités visant à aider les provinces à exécuter les programmes.

Les PPC ont mis sur pied un programme visant à remettre 100 \$ à chaque office provincial pour chaque producteur certifié avant le 31 décembre 2007.

Ce programme a été financé à même les indemnités versées aux PPC à la suite du recours collectif du Procès de l'affaire des vitamines. Une somme totale de 225 000 \$ avait également été versée aux provinces à cet égard.

Finalement, les PPC ont pu dégager l'accès aux fonds du cadre stratégique d'Agriculture et d'Agroalimentaire Canada ayant trait au programme canadien de salubrité et de qualité des aliments. Ces fonds sont destinés aux provinces sans financement pour les programmes de salubrité des aliments, pour faciliter l'étape de mise en œuvre. À ce jour, 125 000 \$ ont été débloqués pour le Québec par le biais de ce programme.

Faire progresser le système de reconnaissance

Les deux phases de l'examen technique étant terminées, les PPC poursuivent leur lancée en vue de la pleine reconnaissance du programme de salubrité des aliments. En 2007, les PPC ont entrepris des audits internes de chacun des bureaux des offices provinciaux pour évaluer la mise en œuvre du manuel de gestion du PASAF. Les PPC ont également entrepris des audits en présence de témoins sur les auditeurs pour s'assurer de la cohérence des audits à l'échelle du pays.

En mai 2007, grâce à une subvention du programme de salubrité et de qualité des aliments d'Agriculture et d'Agroalimentaire Canada, les

PPC ont offert au personnel du PASAF des offices provinciaux une séance de formation sur le manuel de gestion et son application.

Pour ce qui concerne 2008, les PPC continueront de mener des audits internes et des audits de témoins et établiront approximativement à quel moment le programme des PPC pourra passer à l'étape d'évaluation par un tiers en vue d'une reconnaissance gouvernementale totale.

Renouvellement du programme

Le Comité sur la salubrité des aliments des PPC a pour mandat la formulation de recommandations à l'égard de la salubrité des aliments, des maladies de la volaille et des préparatifs de gestion en cas d'urgence en vue de leur examen par le Conseil d'administration. En 2007, le Comité a participé à de nombreux dossiers sur la salubrité des aliments, notamment la réglementation concernant le mélange des aliments pour animaux à la ferme, les exigences de biosécurité dans les exploitations avicoles par l'entremise du Conseil consultatif sur la biosécurité aviaire (CCBA) de l'ACIA, la mise en œuvre du PASAF sur l'élevage en terrain de parcours libre ainsi que l'étude de la résistance aux antimicrobiens. Ces activités sont essentielles pour veiller à ce que le programme de salubrité des aliments demeure à jour et pratique pour les producteurs de poulet canadiens.

Le PASAF des PPC destiné à l'élevage en terrain de parcours libre a été développé pour les quelques exploitations régies par la gestion de l'offre qui laissent leurs poulets en liberté à l'extérieur à une certaine période de leur cycle de croissance. Ce nouveau programme a été lancé pour la période de croissance 2007 et sera révisé après sa première année d'existence.

Les PPC, et le reste de l'industrie du poulet au Canada, continueront de travailler activement en vue de réviser et de renouveler les programmes de salubrité des aliments à la ferme. La capacité de démontrer le respect des bonnes pratiques de production à la ferme prouve aux consommateurs et aux intervenants de l'industrie que le poulet est un produit de qualité. 🍗



Les relations gouvernementales revêtent une grande importance pour les PPC. Notre industrie doit composer quotidiennement avec les défis que posent les modifications gouvernementales, législatives et politiques. Notre mandat consiste à veiller à ce que les voix de nos producteurs soient entendues, au pays et à l'étranger, au moment de la prise d'importantes décisions en matière de politiques agricoles et commerciales.

Nous nous efforçons de veiller à ce que ceux qui influent directement sur la législation et sur notre système de gestion de l'offre tiennent compte de l'industrie du poulet, notamment en :

collaborant avec le gouvernement au développement de politiques pertinentes pour les producteurs de poulet canadiens;

orientant davantage les attitudes des décideurs vers l'industrie canadienne du poulet;

coopérant avec des partenaires agricoles à des initiatives d'intérêts mutuels;

fournissant aux producteurs des outils de lobbying efficaces et personnalisés en vue de défendre leurs intérêts collectifs.

Sur le plan des politiques

L'initiative « *Cultivons l'avenir* : Vers un nouveau cadre stratégique pour l'agriculture » a été lancée officiellement en 2007 avec trois rondes de consultations. Elle a repris le flambeau du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) et tiendra lieu de plan d'action qui orientera la création d'une nouvelle politique nationale sur l'agriculture.

Un document de travail général a été distribué aux fins d'utilisation dans la première ronde de consultations. Les réunions portaient sur les six secteurs thématiques clés, soit la salubrité et la qualité des aliments, les marchés et le commerce, l'environnement, le renouvellement, la science et l'innovation ainsi que la gestion des risques de l'entreprise (GRE).

La première ronde a été suivie d'une consultation pancanadienne et de réunions dans chacune des provinces auxquelles ont participé les administrateurs et le personnel des PPC. La troisième ronde, tenue au printemps, était destinée à un plus petit groupe d'intervenants choisis de l'industrie à qui on a donné l'occasion d'étudier l'orientation de la politique à la suite de la consultation publique plus vaste.

Au printemps, les PPC en ont profité pour se présenter devant le Comité permanent de

l'agriculture de la Chambre des communes pour aborder l'initiative *Cultivons l'avenir* et quelques-unes de nos priorités. Les PPC se sont concentré sur la reconnaissance de la gestion de l'offre comme un programme de gestion des risques, l'accroissement à 8,4 % des importations de poulet du Canada négociées à 7,5 %, la protection inadéquate en cas de catastrophe et le partage des coûts entre le gouvernement et l'industrie des nombreux programmes agricoles comme la salubrité des aliments à la ferme, la biosécurité et la traçabilité qui profitent tous, du public à l'industrie.

Les PPC ont également poussé l'inclusion d'un pilier sur la santé des animaux qui permettrait au gouvernement et à l'industrie de se départir de son approche traditionnelle à l'égard des préoccupations en matière de santé animale et d'adopter une manière de voir plus globale. Le Comité permanent de l'agriculture de la Chambre des communes a appuyé cette idée en formulant une recommandation à cet égard dans son rapport sur la politique agricole et agroalimentaire du Canada en juin.

À la fin du printemps, les PPC ont poursuivi leurs travaux sur l'initiative *Cultivons l'avenir*, en assistant à la Conférence annuelle des ministres et des sous-ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture à Whistler, en Colombie-Britannique, avec deux objectifs : participer à la table ronde de la Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) sur *Cultivons l'avenir* avec le ministre fédéral de l'Agriculture et faire valoir à tous les ministres que le Canada doit retourner à la table de négociation pour l'intérêt de la gestion de l'offre. Ces deux objectifs ont été atteints puisque le Canada a depuis joué un plus grand rôle à l'OMC.

À la fin de la réunion, on avait réalisé des progrès importants et les ministres ont conclu une entente de principe sur *Cultivons l'avenir*, sous forme d'un guide de politiques sur l'orientation de l'agriculture, qui comprend une entente sur une nouvelle série de programmes pour aider les producteurs à gérer les risques. En décembre, le Comité permanent sur l'agriculture nous a convoqué pour aborder de nouveau l'entente de principe et pour évaluer dans quelle mesure nous estimions qu'elle répondait ou non à nos besoins.

Les PPC sont heureux d'annoncer qu'après plusieurs années, le cadre stratégique reconnaît enfin la gestion de l'offre comme un programme de GRE. Il demeure toutefois quelques secteurs

qui demandent encore beaucoup de travail, notamment le programme d'aide en cas de catastrophe (Agri-relance) qui fait parti de l'ensemble des programmes de GRE.

Pendant qu'ils s'attaquaient à ces initiatives stratégiques, les PPC ont également dû enregistrer tous les directeurs et leurs remplaçants à titre de lobbyistes-conseils, comme l'exige la *Loi sur l'enregistrement des lobbyistes*. Cela signifie que chaque personne doit être enregistrée individuellement plutôt que comme partie intégrante du bureau des PPC. Le seul fait de veiller à ce que les administrateurs comprennent bien leurs nouvelles responsabilités et le processus d'enregistrement en tant que tel a constitué un engagement important.

Point de vue politique

L'année 2007 a commencé avec la nomination de **Stéphane Dion** à titre de nouveau chef du Parti libéral. Élu pour la première fois en 1996, M. Dion, député de Saint-Laurent-Cartierville, a d'abord été ministre des Affaires intergouvernementales avant d'être nommé ministre de l'Environnement.

Du côté du gouvernement, le premier ministre **Stephen Harper** a procédé à deux remaniements ministériels. Dans le premier, en janvier, les ministres Strahl et Emerson ont conservé leur portefeuille et **Christian Paradis** a été nommé au poste de secrétaire d'État (Agriculture).

En mai, plus hâtivement qu'à l'habitude, les PPC ont tenu leur réception annuelle des parlementaires au Fairmont Château Laurier. Nous avons enregistré une forte participation avec plus de 40 députés et sénateurs. Les administrateurs, leurs remplaçants, les gérants des offices provinciaux et le personnel des PPC y ont assisté pour transmettre des messages clés aux parlementaires. La soirée a permis aux directeurs, ainsi qu'aux nouveaux députés, de briser la glace de façon moins officielle en échangeant leur point de vue sur l'industrie canadienne du poulet.

Le 14 août, le premier ministre a réorganisé une fois de plus son cabinet en remaniant quelques postes clés, notamment en nommant **Gerry Ritz** au poste de ministre de l'Agriculture et en nommant **Chuck Strahl** aux Affaires autochtones. Avant cette nomination, le ministre Ritz était secrétaire d'État (Petite entreprise et Tourisme), mais pas étranger à l'agriculture. Pendant de nombreuses années, il a présidé le Comité permanent de l'agriculture

et de l'agroalimentaire et a été porte-parole en matière d'agriculture pendant le mandat du gouvernement libéral précédent. Les PPC sont heureux de la nomination de M. Ritz en raison des excellentes relations de travail qu'ils ont toujours entretenues avec lui. Ces relations sont toujours aussi positives depuis sa nomination.

Juste avant la rentrée parlementaire de l'automne, le premier ministre a prorogé la législature, jusqu'à la nouvelle session du 16 octobre qui a débuté par un discours du Trône de la gouverneure générale. La partie du discours du Trône la plus importante pour les producteurs de poulet fut l'engagement du gouvernement à l'égard de la gestion de l'offre et qui stipulait : « Ces mesures, combinées à l'appui solide du gouvernement pour le système canadien de gestion de l'offre, offriront une aide stable, prévisible et encaissable aux familles d'agriculteurs. »

C'est toute une réalisation que d'être reconnu dans le discours du Trône et le résultat des efforts inlassables des producteurs de lait, de volaille et d'œufs du Canada, aussi connus sous l'appellation GO-5, qui ont collaboré pendant toute l'année avec le ministre de l'Agriculture, et particulièrement avec le ministre Ritz dans la seconde moitié de l'année, pour veiller à ce notre message soit entendu, tant au pays que sur la scène internationale.

Tout au long des pourparlers de l'OMC à Genève, il s'est avéré essentiel d'assurer notre présence politique et technique. Les organismes nationaux se sont tour à tour mis à la disposition du négociateur commercial du Canada, **Steve Verheul**, et de son personnel, à titre de conseillers techniques. Le GO-5 a en outre mis à jour le contenu et les messages du site Web www.fermesetaliments.ca pour fournir aux producteurs et aux consommateurs les outils nécessaires pour promouvoir la gestion de l'offre auprès d'auditoires clés. On prévoit également la normalisation du site www.fermesetaliments.ca au début de janvier. 🍷

Les secteurs du lait, de la volaille et des œufs sont des secteurs dynamiques, de solides industries qui contribuent énormément au tissu social et économique du Canada rural.

La tenue à jour du système canadien de gestion de l'offre est essentielle pour s'assurer que les producteurs agricoles demeurent une partie viable de l'économie rurale.



Une bonne affaire, des communications super

Le poulet est la protéine de choix au Canada — Enquête 2007 sur les usages et les attitudes

Au début de 2007, Les Producteurs de poulet du Canada (PPC) ont retenu les services du cabinet Léger Marketing pour réaliser l'Enquête 2007 sur les usages et les attitudes, qui est effectuée tous les trois ans. L'enquête, réalisée entre avril et mai, confirme que le poulet est la source protéique préférée des consommateurs du Canada et elle révèle que près du tiers des Canadiens considèrent le poulet comme leur aliment préféré.

Quelques conclusions clés de l'Enquête 2007 sur les usages et les attitudes

97 % des répondants disent acheter de la volaille et consommer du poulet en moyenne 8,6 fois par mois.

82 % des répondants disent préparer ou cuisiner du poulet à la maison au moins une fois par semaine, une hausse par rapport à 75 % en 2004.

Les poitrines de poulet désossées et sans peau sont les morceaux de poulet les plus populaires avec 78 % des répondants qui disent en acheter. Les poitrines régulières de poulet viennent au deuxième rang (71 %), suivies du poulet entier (64 %) et des cuisses (53 %).

Comparativement aux autres viandes, le poulet a reçu un consentement plus élevé pour « il a bon goût » (72 %), « est un choix populaire » (70 %), « représente un bon rapport qualité-prix » (50 %) et « ne coûte pas cher » (33 %).

Presque tous les répondants (92 %) conviennent qu'il est important que le gouvernement du Canada défende activement les intérêts des producteurs de poulet canadiens.

Les PPC sont heureux des principales conclusions qui découlent de cette dernière enquête, particulièrement du fait que le poulet est l'inclusion au menu la plus populaire et qu'il reçoit une grande distinction pour son goût et sa popularité. La consommation de poulet par habitant reflète les résultats de l'enquête puisque les consommateurs ont mangé 31,9 kg par personne en 2007.

Malheureusement, il reste certaines notions préconçues au sujet de l'industrie du

poulet de notre pays qu'il faut dissiper en informant les Canadiens des lignes directrices strictes que les producteurs respectent pour s'assurer que leur produit respecte ou dépasse les normes de l'industrie.

Par exemple, seulement 52 % des Canadiens estiment qu'ils en savent assez sur l'élevage des poulets.

Autant les Canadiens aiment le poulet, 71 % sont d'avis que des suppléments hormonaux sont ajoutés aux aliments que consomment les poulets, une hausse depuis 2004 auquel moment 65 % de la population était de cet avis. Cependant, cette hypothèse est fausse. En fait, l'utilisation d'hormones chez le poulet est interdite depuis les années 1960.

Profils des producteurs

Les producteurs agricoles du Canada sont jugés dignes de confiance dans leur domaine d'expertise par les consommateurs. Les fermiers se classent au 3^e rang du sondage annuel de Léger Marketing sur les professions en qui la population a le plus confiance, immédiatement après les pompiers et les infirmières.

Pour tirer profit de ce soutien et de cette crédibilité, les PPC sont en voie de construire une banque de contenu et d'images qui personnalise l'industrie du poulet au Canada. Le fait de « donner un visage à l'industrie » facilite les relations avec les consommateurs, de même qu'avec le gouvernement, en offrant un point de vue différent sur le rôle qu'ont à jouer les producteurs de poulet canadiens sur la scène agricole au Canada.

Des portraits de producteurs de 2007 ont été affichés sur le site Web des PPC et pourraient éventuellement servir à promouvoir l'industrie dans le cadre d'une campagne de relations publiques auprès des médias ou du gouvernement.

Nous continuerons d'afficher de nouveaux portraits en 2008.

Sondage auprès des producteurs

Les Producteurs de poulet du Canada ont terminé leur sondage de 2007 auprès des producteurs. Pendant près de deux mois, des appels ont été effectués auprès de tous les producteurs pour obtenir les renseignements importants qui suivent. Merci à tous ceux qui ont participé.

Le sondage auprès des producteurs permet aux PPC de mieux comprendre leurs producteurs et d'émettre des considérations stratégiques au sujet de la croissance et de l'expansion de l'office, ainsi que sur ses relations avec le public et le gouvernement, qui sont très importantes – particulièrement en ce qui a trait aux négociations continues de l'OMC. Les PPC utilisent également cette information pour évaluer leur niveau de service actuel et pour établir des niveaux de référence en matière de qualité et de quantité d'information.

Conclusions principales

La majorité des producteurs de poulet sont « établis et prévoient maintenir les opérations courantes » (63 %). Cela étant dit, le poulet n'est pas la seule source de revenus pour la majorité des producteurs (77 %).

23 % des producteurs prévoient accroître leurs opérations, tandis que 8 % les réduisent.

En moyenne, le cycle de production est de huit semaines, avec une production de 65 000 kg de poulet.

On prévoit que les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) vont avoir une incidence sur l'industrie; toutefois, un peu moins de la moitié des producteurs affirment être optimistes au sujet des négociations.

Un peu moins de la moitié des producteurs pensent que le gouvernement canadien représente assez bien leurs intérêts dans ces négociations.

Le soutien à l'échelle nationale est l'enjeu le plus important pour plus de la moitié des producteurs.

Le 15^e Grand BBQ annuel de poulet canadien

Des milliers de personnes ont afflué aux célébrations de la fête du Canada et plusieurs se sont arrêtées à la tente du Grand BBQ de poulet canadien pour un sandwich (ou une salade César). Même l'idole canadienne **Eva Avila**, pendant une pause du spectacle sur la grande scène de la colline du Parlement, est venue prendre une bouchée.

Cette année, les PPC ont ramené le sandwich primé de « poulet grillé à la mayonnaise cajun » – sélectionné par un comité de juges comme meilleure recette des 15 années d'histoire de cet événement.

Cinquante cents du prix de tous les produits de poulet vendus lors du BBQ ont été donnés à la Banque d'alimentation d'Ottawa pour aider les familles et les personnes dans le besoin dans la région de la capitale nationale. La Banque d'alimentation d'Ottawa distribue tous les jours plus de douze tonnes d'aliments provenant de son entrepôt. Les dons recueillis à la fête du Canada, par la vente de billets de tirage, ont fait passer la collecte de fonds de la journée à près de 6 000 \$. Pendant le reste de l'année, nous récoltons également des fonds et offrons des services en nature à l'appui de cette cause.

Conférences et salons professionnels

Tout au long de 2007, les PPC ont participé à plusieurs conférences et salons professionnels de l'industrie. De la conférence des Diététistes du Canada en passant par la conférence professionnelle de l'Association canadienne du diabète, les PPC se sont efforcés de communiquer à des professionnels clés de la santé des informations nutritionnelles d'importance, des messages sur l'industrie canadienne et des faits sur le maintien d'un mode de vie sain.

Les professionnels de la santé sont les promoteurs de première ligne d'une saine alimentation et d'un mode de vie actif. Les PPC s'efforcent de leur fournir les outils dont ils ont besoin pour informer leurs patients et clients.

Les PPC ont lancé en 2006 une série de fiches nutritionnelles qui met l'accent sur les enfants, la saine alimentation, le diabète et l'index glycémique, en plus d'un journal alimentaire hebdomadaire offrant des modèles pour faciliter le contrôle des habitudes de consommation. Tous ces documents sont disponibles en ligne sous la rubrique Santé et information nutritionnelle à l'adresse www.poulet.ca et les consommateurs peuvent inscrire directement leurs données dans le journal alimentaire interactif qui s'y trouve.

Les PPC ont également participé pour la première fois au Congrès canadien sur la santé cardiovasculaire de Québec. Ce congrès est un haut lieu de rencontres et d'apprentissage scientifiques pour la communauté cardiovasculaire du Canada. Il attire plus de 3 000 professionnels de la santé de partout du pays. Des



chirurgiens, des médecins, des cardiologues, des diététistes, des nutritionnistes, des infirmières et des représentants pharmaceutiques sont au nombre des délégués. Les PPC y avaient un stand dans l'aire de consultation publique (hall d'exposition) et faisaient partie des deux seuls organismes ne représentant pas d'entreprises pharmaceutiques ni de fabricants d'équipement chirurgical.

Le stand des PPC faisait la promotion d'une saine alimentation et de la consommation de poulet à titre de méthode préventive aux problèmes cardiovasculaires, à l'obésité et à l'hypertension. Avec une telle présentation, le stand des PPC a suscité beaucoup d'intérêt auprès des délégués grâce aux messages et outils de promotion d'une saine alimentation destinés à leurs patients.

Vidéo sur la gestion de l'offre

En réponse à une demande du Conseil d'administration, les PPC, de concert avec les offices provinciaux de commercialisation, ont produit une vidéo sur la gestion de l'offre pour en promouvoir les avantages. Le message est principalement destiné à un auditoire ciblé de représentants du gouvernement, mais vise également d'autres publics. Cette vidéo a pour but d'accroître la sensibilisation et de susciter une attitude positive à l'égard du système de gestion de l'offre pour le poulet.

Les PPC ont collaboré avec les offices provinciaux de commercialisation du poulet à la production d'une vidéo nationale et d'une vidéo propre à chaque province. Les messages de chaque segment de la chaîne de valeur du poulet rappellent aux téléspectateurs que la gestion de l'offre permet à l'industrie du poulet de contribuer à l'économie et de participer à titre

de chef de file dans les domaines de la gestion des risques de l'entreprise, de la qualité et de la salubrité des produits, de la santé animale et de la gérance environnementale.

La vidéo nationale, d'une durée approximative de sept minutes, est disponible en français et en anglais. Elle sera produite dans une variété de formats et pourra servir d'outil d'information dans le cadre de réunions et de présentations, et même d'outil autonome destiné à un plus vaste auditoire.

À la ferme

Les enfants, qui représentent la prochaine génération de consommateurs, sont l'un de nos principaux publics cibles à qui s'adressent nos activités éducatives et promotionnelles. Étant donné les multiples mythes et rumeurs qui sont véhiculés au sujet de notre industrie, il est fort probable que les élèves croient tout ce qu'on leur raconte. C'est pour cette raison que les PPC ont élargi la composante en ligne à l'intention des élèves sur le site Web www.poulet.ca afin d'atteindre également les enfants plus âgés.

Ce nouvel ajout présente aux élèves, aux enseignants et aux parents un portrait fidèle de l'industrie du poulet dans le but de réfuter les mythes et les idées fausses. Le site répond également aux questions sur la provenance des aliments, et aide les visiteurs à mieux comprendre notre engagement à l'égard des soins aux animaux, de la salubrité des aliments et de la nutrition.

Le site est amusant et éducatif, et il fournit aux élèves les renseignements dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées au sujet des aliments qu'ils consomment.

La section du site intitulée « Coin des enseignants » a été conçue par des enseignants et s'appuie sur les programmes d'enseignement en vigueur au pays. Elle comporte neuf plans de leçons, une fiche d'information sur le poulet pour les élèves et une autre pour les enseignants, ainsi qu'un lien vers la vidéo à l'intention des enfants qui brosse un tableau de l'industrie du poulet, de la ferme à l'assiette.

Le site comporte plusieurs nouveaux articles, jeux et casse-tête pour tous les âges. N'hésitez donc pas à venir jouer avec nous À la ferme en cliquant sur le bouton correspondant dans la partie gauche de la page des PPC à l'adresse www.poulet.ca! 🍷

La recherche avicole demeure une priorité

L'engagement des PPC envers la recherche et l'innovation est l'un des principaux facteurs de réussite de l'industrie du poulet au Canada et demeure une priorité. La recherche permet à notre secteur de croître, au pays et à l'échelle internationale, puisqu'elle nous permet de trouver des moyens d'améliorer la qualité de nos produits afin de répondre à l'évolution des préférences des consommateurs.

Microbiologie aviaire

En 2007, le Conseil d'administration du CRAC a approuvé le financement de six projets de recherche pour un montant (d'un maximum de) 334 626 \$; les PPC y contribueront (au plus) 200 775 \$. Ces six projets ont été soumis à l'examen de différents partenaires qui détermineront leur admissibilité à un fonds de contrepartie. Les décisions seront connues d'ici le printemps 2008.

- ① Titre : *Investigation into cell-cell signalling in Clostridium perfringens infection for developing a novel disease-control strategy*. Chercheur principal : J. Gong, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)
- ② Titre : *Preventing Campylobacter jejuni colonization in chickens using an attenuated Salmonella vaccine vector*. Chercheur principal : J. Prescott, Université de Guelph

- ③ Titre : *Elucidation of critical characteristics of Clostridium perfringens and pathogen-host-environment interactions defining susceptibility of poultry to necrotic enteritis*. Chercheur principal : A. Olkowski, Université de la Saskatchewan
- ④ Titre : *Impact of glutamine supplementation on intestinal integrity, bacterial translocation and live shrinkage in feed-deprived transportation-stressed broiler chickens*. Chercheur principal : A. Van Kessel, Université de la Saskatchewan
- ⑤ Titre : *Engineered antibodies and phage products for food safety applications*. Chercheur principal : C. Szymanski, CNRC
- ⑥ Titre : *The use of cyclic-di-GMP, a novel immunotherapeutic and antibacterial molecule in chickens*. Chercheur principal : M. Diarra, AAC

Centre virtuel pour la recherche du bien-être de la volaille au Canada

En 2007, le CRAC et AAC ont lancé conjointement un appel de propositions aux universités canadiennes dans le but de choisir un établissement qui coordonnerait les travaux de recherche sur le bien-être de la volaille pour l'ensemble du Canada, et dont le rôle élargi consisterait à diffuser

efficacement les résultats de ces recherches, pour contrer l'érosion des ressources humaines et physiques en matière de recherche, d'éducation et de transfert technologique dans le secteur avicole. Il s'agirait d'un premier pas en vue de corriger cette lacune.

Au terme d'un processus approfondi de sélection, c'est l'Université de Guelph qui a été retenue pour remplir ce rôle. AAC a accepté d'appuyer cette initiative en mettant en place un programme de soutien scientifique. Ce soutien est conditionnel aux engagements de l'Université de Guelph, des gouvernements provinciaux et de l'industrie. Les PPC et les autres organismes membres du CRAC étudient actuellement une demande de soutien à l'égard du Centre.

Domaines de recherche avicole prioritaires

Les efforts de financement de la recherche avicole déployés par le Conseil de recherches avicoles du Canada (CRAC), créé en 2001 par les cinq organisations avicoles nationales du Canada, ont porté leurs fruits. À ce jour, le CRAC a alloué 1 010 271 \$ à la recherche avicole, ce qui porte les fonds à plus de 4,8 millions de dollars. En outre, le CRAC a promis une somme additionnelle de 334 626 \$ à la recherche avicole pour des projets encore à l'étude en vue d'un financement de contrepartie et qui pourrait ajouter une somme supplémentaire de 2,1 millions de dollars.

Six domaines de recherche prioritaires ont été circonscrits par le CRAC :

- le bien-être des animaux;
- le remplacement des antibiotiques;
- les préoccupations environnementales;
- la salubrité des aliments;
- la santé et les maladies de la volaille;
- le développement de produits et les produits à valeur ajoutée.

Par ailleurs, le CRAC a également sollicité des projets de recherche dans le domaine des moulées nouvelles. La recherche de solutions de rechange aux grains conventionnels (en particulier le maïs) utilisés dans l'alimentation de la volaille devient de plus en plus prioritaire en raison de la demande accrue de ces grains par le secteur de l'énergie (éthanol).

Vous trouverez un résumé de ces projets de recherche prioritaires sur le site Web du CRAC (www.cp-rc.ca).

Contributions de financement des PPC en 2007

En 2007, les PPC ont porté leur fonds de recherche à 5 millions de dollars grâce à une contribution de 630 000 \$, témoignant ainsi leur engagement continu à l'égard de la recherche. L'intérêt produit par le Fonds de recherche sert au financement annuel des projets de recherche avicole.

Les PPC continueront de travailler en étroite collaboration avec le CRAC et d'autres intervenants de l'industrie pour veiller à ce que l'industrie demeure attentive aux besoins de l'industrie, concurrentielle sur la scène mondiale et à la fine pointe par le biais de son engagement continu à l'égard de la recherche avicole. 

Vérification du système

En 2007, le personnel a procédé à une vérification des offices provinciaux ainsi que des installations de transformation afin d'assurer leur conformité aux politiques des PPC pour les périodes A-70 à A-77. Le rapport de vérification des périodes A-70 à A-73 a été approuvé par les administrateurs en 2007, alors que le rapport des périodes A-74 à A-77 sera présenté au début de 2008.

Le personnel des PPC et ses vérificateurs externes ont entrepris un examen du programme de vérification pour s'assurer qu'il continue de satisfaire adéquatement à nos objectifs d'application et de suivi. Un rapport sur les modifications proposées au programme de vérification sera également présenté aux administrateurs au début de 2008.

Imposition de la commercialisation à outrance

À la suite de la vérification des périodes A-70 et A-71, des redevances de commercialisation à outrance totalisant 9 769 \$ ont été imposées à un office provincial. Le rapport a été approuvé par les administrateurs en mai 2007 et les redevances ont été perçues en juin de la même année. Des redevances de commercialisation à outrance d'un montant de 180 724 \$ ont été imposées à un office provincial à la suite de la vérification des périodes A-74 et A-75. Le rapport a été approuvé par les administrateurs en novembre et les redevances ont été perçues en décembre 2007.

En 2006, les PPC ont fixé à 2 204 578 \$ les redevances de commercialisation à

outrance imposées aux *Chicken Farmers of Ontario* (CFO) pour la vérification des périodes A-68 et A-69. Bien que les CFO aient déposé une demande d'examen judiciaire devant la Cour fédérale en 2007, les PPC et les CFO ont signé un protocole d'entente en septembre 2007 visant cinq versements égaux de redevances de commercialisation à outrance pendant cinq ans, avec intérêts calculés au taux de 3 % par année. Les CFO ont accepté de retirer leur demande d'examen judiciaire. Le premier versement de 440 916 \$ a été reçu en octobre 2007.

Expansion du marché

Entre les périodes A-74 et A-78, trois transformateurs primaires ont commercialisé leur production contrairement à la Politique d'expansion du marché des PPC et ont été sujets à des redevances totalisant 682 989 \$. Les PPC ont perçu ces redevances au cours de l'année.

En 2005, un transformateur primaire s'est vu imposé de redevances d'expansion du marché totalisant 163 066 \$ pour les périodes A-63 et A-64. Une audience de justification a été tenue en janvier 2007 et les administrateurs des PPC ont établi que le défaut de paiement des redevances entraînerait la suspension du permis du transformateur. Les redevances ont été versées en mars 2007.

En 2006, un transformateur primaire a qui on avait imposé des redevances d'expansion du marché totalisant 680 000 \$ pour la période A-68, a présenté une demande d'examen judiciaire à la Cour fédérale. En 2007, les documents additionnels présentés par le transformateur lui ont valu une réduction

des redevances à 625 344 \$. En avril 2007, le transformateur a réglé la totalité des redevances et retiré sa demande d'examen judiciaire.

En 2006, des redevances d'expansion du marché totalisant 228 450 \$ pour les périodes A-66, A 67 et A-68 ont été imposées à un transformateur primaire. Une audience de justification était prévue en 2007 pour régler la question du non-paiement des redevances. En 2007, le transformateur a demandé l'ajournement de l'audience de justification en attendant un appel provincial toujours en instance. Le transformateur a également signé un engagement de non-commercialisation de poulet en vertu de la Politique d'expansion du marché des PPC pendant toute la durée de la période d'ajournement. Le Conseil d'administration des PPC a accordé la requête du transformateur et la cause est toujours en suspens.

Finalement, un transformateur primaire à qui on avait imposé des redevances d'expansion du marché totalisant 59 549 \$ en 2005, a présenté une demande d'examen judiciaire à la Cour fédérale. La cause a été entendue en janvier 2007 puis rejetée par la Cour en février. En mars, le transformateur primaire a déposé un avis d'appel auprès de la Cour d'appel fédérale. La cause devrait être entendue en février 2008.

Mouvement interprovincial

Les PPC font un suivi du mouvement du poulet vif dans les marchés interprovincial et d'exportation et présentent un rapport hebdomadaire à chaque office provincial.

Transferts de contingents inter-périodes

La politique régissant les transferts de contingents inter-périodes prévoit suffisamment de souplesse pour répondre aux besoins du marché. Les demandes répondent aux besoins à court terme du marché entre deux périodes spécifiques de contingents. Les transferts de contingents inter-périodes ne peuvent servir à redresser les calendriers d'abattage ou influencer l'utilisation du contingent durant une période donnée.

En 2007, les PPC ont reçu 3 demandes visant des transferts de contingents inter-périodes totalisant 286 688 kilogrammes en poids vif comparativement à 4 demandes en 2006 totalisant 422 711 kilogrammes en poids vif.

Mouvement interprovincial des poulets vivants (en kg de poids vif)

Province	2007		2006	
	À	De	À	De
Colombie-Britannique	—	—	3 080 000	—
Alberta	—	—	242 000	—
Saskatchewan	—	—	—	5 579 000
Manitoba	—	—	2 258 000	—
Ontario	21 317 000	30 695 000	22 036 000	27 652 000
Québec	30 695 000	21 317 000	27 652 000	21 888 000
Nouveau-Brunswick	15 573 000	—	—	—
Nouvelle-Écosse	1 516 000	12 283 000	4 643 000	76 000
Île-du-Prince-Édouard	—	4 806 000	—	4 716 000
Terre-Neuve-et-Labrador	—	—	—	—
Total	69 101 000	69 101 000	59 911 000	59 911 000

Un nouvel abattoir en Saskatchewan a envoyé des poulets vivants à des installations à l'extérieur de la province en 2006 jusqu'à ce qu'il devienne pleinement opérationnel. À la suite de la fermeture d'un abattoir en Nouvelle-Écosse en avril 2007, une partie des poulets vivants de la Nouvelle-Écosse et de l'Î.-P.-É. ont été envoyés au Nouveau-Brunswick.

Rapport des vérificateurs

Le Ministre
Agriculture et Agroalimentaire du Canada

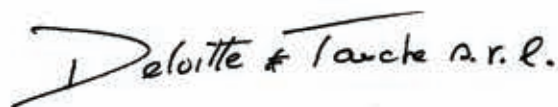
Le Conseil national des produits agricoles

Les membres de
Les Producteurs de poulet du Canada

Nous avons vérifié le bilan de Les Producteurs de poulet du Canada au 31 décembre 2007 et les états des résultats d'exploitation, de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Les Producteurs de poulet du Canada au 31 décembre 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Le 31 janvier 2008

État des résultats d'exploitation

de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

	Fonds de fonctionnement	Fonds de promotion	Fonds de recherche	2007	2006
Produits					
Redevances et frais de services	5 992 326 \$	— \$	— \$	5 992 326 \$	5 824 677 \$
Intérêts et autres revenus	453 750	142 957	171 822	768 529	645 648
Redevances de commercialisation à outrance et d'expansion des marchés	—	3 866 470	—	3 866 470	813 220
	6 446 076	4 009 427	171 822	10 627 325	7 283 545
Charges					
Activités de promotion	—	202 023	—	202 023	198 922
Administrateurs et représentants	1 232 836	—	—	1 232 836	1 160 209
Amortissement des immobilisations corporelles	73 369	—	—	73 369	71 837
Bureau	444 156	—	—	444 156	407 547
Comités	161 322	—	—	161 322	158 020
Commerce	176 051	—	—	176 051	158 041
Communications	225 388	—	—	225 388	181 281
Conseil de recherches avicoles du Canada	—	—	121 371	121 371	93 119
Cotisations	120 502	—	—	120 502	118 252
Éradication de la grippe aviaire	—	—	—	—	13 000
Études spéciales	505 037	532 456	—	1 037 493	1 135 468
Financement des offices de commercialisation provinciaux	—	—	—	—	500 000
Frais professionnels	410 724	101 641	—	512 365	455 161
Initiative d'affaires en ligne	32 700	—	—	32 700	82 053
Salaires, avantages sociaux et déplacements	2 063 222	—	—	2 063 222	1 953 373
Traduction	126 990	3 701	—	130 691	125 702
	5 572 297	839 821	121 371	6 533 489	6 811 985
Excédent des produits sur les charges	873 779 \$	3 169 606 \$	50 451 \$	4 093 836 \$	471 560 \$



État de l'évolution des soldes des fonds

de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

	Fonds de fonctionnement	Fonds de promotion	Fonds de recherche	2007	2006
Solde au début	7 023 766 \$	2 827 119 \$	4 323 444 \$	14 174 329 \$	13 702 769 \$
Pertes non réalisées cumulées sur les actifs financiers disponibles à la vente (note 3)	(33 939)	(13 661)	(20 891)	(68 491)	—
Solde au début redressé	6 989 827	2 813 458	4 302 553	14 105 838	13 702 769
Excédent des produits sur les charges	873 779	3 169 606	50 451	4 093 836	471 560
Diminution nette des pertes non réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente	24 099	19 932	16 601	60 632	—
Transferts interfonds (note 9)	(630 000)	—	630 000	—	—
Solde à la fin	7 257 705 \$	6 002 996 \$	4 999 605 \$	18 260 306 \$	14 174 329 \$
Consiste en :					
Investi en immobilisations	143 905 \$				
Non grevé d'affectations	7 113 800				
	7 257 705 \$				



Bilan

au 31 décembre 2007

	2007	2006
Actif à court terme		
Encaisse	1 425 250 \$	1 333 763 \$
Placements à court terme (note 4)	2 702 834	2 842 847
Débiteurs (note 5)	1 501 898	1 041 551
Encaisse affectée (note 7)	703 240	796 370
Frais payés d'avance	31 382	22 662
	6 364 604	6 037 193
Placements (note 4)	11 874 761	9 416 782
Débiteurs (note 5)	1 322 747	—
Immobilisations corporelles (note 6)	143 905	166 335
	19 706 017 \$	15 620 310 \$
Passif à court terme		
Créditeurs et charges courues	745 525 \$	652 205 \$
Produits reportés (note 7)	700 186	793 776
	1 445 711	1 445 981
Engagements (note 8)		
Soldes des fonds		
Investi en immobilisations corporelles	143 905	166 335
Affectations d'origine interne - Fonds de promotion	6 002 996	2 827 119
Affectations d'origine interne - Fonds de recherche	4 999 605	4 323 444
Non grevé d'affectations	7 113 800	6 857 431
	18 260 306	14 174 329
	19 706 017 \$	15 620 310 \$

Au nom du conseil


David MacKenzie, administrateur,
Comité des finances

Erna Ference, administrateur,
Comité des finances

Brian Payne, administrateur,
Comité des finances

État des flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

	2007	2006
Rentrées (sorties) nettes d'encaisse liées aux activités suivantes :		
Exploitation		
Excédent des produits sur les charges	4 093 836 \$	471 560 \$
Éléments n'ayant pas d'incidence sur l'encaisse		
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	35 290	—
Amortissement des escomptes sur placements	—	(100 890)
Amortissement des immobilisations corporelles	73 369	71 837
	4 202 495	442 507
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 11)	(469 337)	(187 268)
	3 733 158	255 239
Investissement et financement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(50 939)	(33 091)
Achat de placements	(5 195 403)	(3 504 058)
Produits sur vente des placements	2 834 288	3 675 968
Diminution de l'encaisse affectée	93 130	79 586
Augmentation des débiteurs à long terme	(1 322 747)	—
	(3 641 671)	218 405
Augmentation de l'encaisse	91 487	473 644
Encaisse au début	1 333 763	860 119
Encaisse à la fin	1 425 250 \$	1 333 763 \$



Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 décembre 2007

1. ACTIVITÉS DE L'ORGANISME

Objectif de l'Organisme

Les Producteurs de poulet du Canada (l'Organisme), constitué en société conformément à la *Loi sur les offices des produits agricoles*, est un organisme qui a été créé pour assurer la commercialisation ordonnée des poulets au Canada. L'Organisme est exonéré d'impôts en vertu de l'article 149(1)(e) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Redevances et frais de services

L'Organisme a décrété des redevances fondées sur les distributions de poulets sur les marchés interprovinciaux et d'exportation et perçoit des frais de services relatifs aux marchés intraprovinciaux.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada par les organismes sans but lucratif et reflètent l'application des principales conventions comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Les ressources sont classées dans des fonds, pour des fins comptables et de prestation, qui correspondent à des activités ou à des objectifs précis. Ainsi, des comptes séparés sont gardés pour le Fonds de fonctionnement, le Fonds de promotion et le Fonds de recherche qui sont des fonds grevés d'affectation d'origine interne.

Le Fonds de fonctionnement comptabilise les activités d'exploitation et d'administration ainsi que toutes transactions concernant les immobilisations corporelles et d'autres intérêts gagnés non alloués aux autres fonds.

Le Fonds de promotion gère le recouvrement des redevances de commercialisation à outrance et d'expansion des marchés et les charges qui se rapportent à la promotion et la commercialisation des poulets, tel qu'indiqué dans la Politique d'expansion du marché et dans la Politique d'application et de suivi, ainsi que les dépenses encourues pour recouvrer les redevances de commercialisation à outrance et d'expansion des marchés. Il rapporte aussi les intérêts gagnés sur les ressources détenues pour la promotion et la commercialisation des poulets.

Le Fonds de recherche gère les intérêts gagnés sur les ressources détenues pour la recherche et les charges des projets de recherches se rapportant à l'industrie de la volaille au Canada.

Constatation des revenus

L'Organisme comptabilise les revenus selon la méthode du report.

Les redevances sont constatées comme produits au cours de l'exercice où elles sont reçues ou à recevoir si le montant à

recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée.

Encaisse

L'encaisse est classifiée comme étant détenue à des fins de transaction et est comptabilisée à la juste valeur.

Placements

Les placements à court terme et les placements sont classifiés comme étant disponibles à la vente et sont comptabilisés à la juste valeur. L'intérêt sur les placements portant intérêt est calculé en utilisant la méthode du taux effectif.

Les justes valeurs des placements sont basées sur les prix du marché lorsque disponibles. Si les prix au marché ne sont pas disponibles, les justes valeurs sont estimées en utilisant les prix au marché de placements similaires ou d'autre information externe.

Les coûts de transaction reliés à ces placements sont passés à la dépense lorsque encourus. Les gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés directement dans l'état de l'évolution des soldes des fonds jusqu'à ce qu'ils soient réalisés et que le gain (ou la perte) cumulé est transféré aux intérêts et autres revenus.

Comptes à recevoir

Les comptes à recevoir incluant les montants à recevoir d'apparentés sont classifiés comme prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti et la juste valeur se rapproche du coût amorti.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement constant selon la durée probable d'utilisation des immobilisations corporelles. Les périodes d'amortissement sont les suivantes :

Matériel de bureau	10 ans
Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

Créditeurs et charges courus

Les créditeurs et autres courus sont classifiés comme autres passifs et sont comptabilisés au coût amorti et la juste valeur se rapproche du coût amorti.

Utilisation des estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la

Utilisation des estimations (suite)

date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatées au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations. Les estimations sont révisées chaque année, ce qui donne lieu à des ajustements. Ceux-ci sont présentés dans les états financiers dans la période où ils sont identifiés.

La durée probable d'utilisation des immobilisations corporelles, la valeur nette de réalisation des débiteurs et les charges courues sont les items significatifs où des estimations sont utilisées.

3. CHANGEMENTS DE CONVENTIONS COMPTABLES**Instruments financiers**

En date du 1er janvier 2007, l'Organisme a adopté les chapitres suivants du manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA): chapitres 3855, *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation*; chapitre 3865, *Couvertures*; chapitre 3861, *Instruments financiers – information à fournir et présentation*; ainsi que les changements au chapitre 4400, *Présentation des états financiers des organismes sans but lucratifs*. Ces nouveaux chapitres du manuel comprennent les règles de comptabilisations, d'évaluation et de présentation des instruments financiers ainsi que de quand et comment la comptabilité de couvertures s'applique. Les changements au chapitre 4400 requièrent que certains gains et pertes soient initialement comptabilisés comme entrée directe dans l'État de l'évolution des soldes des fonds de l'exercice.

Cette nouvelle norme requiert une application rétrospective au 1er janvier 2007 par l'Organisme sans redressement des chiffres comparatifs.

Le nouveau chapitre 3855 comprend les normes pour la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers. Selon ces normes, tous les instruments financiers doivent être inclus dans le Bilan et sont évalués soit à leur juste valeur marchande soit au coût amorti selon leur classification. En accord avec les provisions de cette nouvelle norme, l'Organisme a reflété l'ajustement suivant au 1er janvier 2007 :

Une diminution de 68 491 \$ des “placements” et une augmentation des “pertes non réalisées cumulées sur les actifs financiers disponibles à la vente” au Bilan et à l'État de l'évolution des soldes des fonds relatif aux placements comptabilisés à leur juste valeur à la date de mise en vigueur de cette nouvelle norme.

Redressement des soldes d'ouverture

Résultant de l'application de la nouvelle norme comptable relative aux instruments financiers, le solde du début du Fonds de fonctionnement a diminué de 33 939 \$, le solde du début du Fonds de promotion a diminué de 13 661 \$ et le solde du début des actifs nets du Fonds de recherche a diminué de 20 891 \$.

Au cours de l'exercice précédant, les placements à court terme étaient présentés au moindre du coût et de la valeur du marché. Les placements à long terme étaient comptabilisés au coût net d'amortissement des escomptes ou des primes et réduits en cas de perte de valeur permanente.

4. PLACEMENTS

	2007		2006	
	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Placements à court terme	2 717 589 \$	2 702 834 \$	2 842 847 \$	2 842 847 \$
Obligations d'épargne du gouvernement du Canada	1 648 844	1 649 662	3 803 794	3 761 059
Effets du Crédit agricole du Canada	1 363 082	1 351 407	1 000 250	986 836
Obligations de la Fiducie du Canada pour l'habitation	8 855 939	8 873 692	4 612 738	4 600 396
	11 867 865	11 874 761	9 416 782	9 348 291
	14 585 454 \$	14 577 595 \$	12 259 629 \$	12 191 138 \$

Les placements à court terme sont composés d'encaisse au montant de nul \$ (2006 – 84 288 \$) et d'obligations du gouvernement du Canada d'un montant de 2 702 834 \$ (2006 – 2 758 559 \$) venant à échéance au cours du prochain exercice et qui porte intérêt à 3,75 % (2006 – 4,5 %).

Les obligations et les effets représentent des instruments d'emprunt produisant des rendements en intérêts comparables à ceux du marché au moment de leur achat. Les obligations et les effets seront réalisés à leur valeur nominale et les échéances s'échelonneront au cours des cinq prochaines années (2006 – cinq années). Les taux d'intérêt pour ces valeurs s'échelonnent de 3,5 % à 4,8 % (2006 – 3,5 % à 5,5 %).

Au cours de l'exercice, l'Organisme a acheté un montant total de placements de 5 195 403 \$ (2006 – 3 504 058 \$) et en a disposé pour 2 834 288 \$ (2006 – 3 675 968 \$).

Risque lié aux placements

Le risque maximum auquel s'expose l'Organisme est représenté par la juste valeur des placements. Il y a aussi le risque qu'une des parties impliquées dans un instrument financier ne puisse faire face à ses obligations.

Concentration du risque

Il y a concentration du risque lorsqu'une portion importante du portefeuille est constituée de placements dans des titres présentant des caractéristiques semblables ou sensibles à des facteurs économiques, politiques ou autres similaires. La direction est d'opinion que la concentration du portefeuille actuel ne représente pas de risque excessif.

5. DÉBITEURS

Les débiteurs sont composés de redevances et frais de services, de redevances de commercialisation à outrance à recouvrer des organismes provinciaux et des intérêts courus sur les placements.

L'organisme a un montant à recevoir à long terme des producteurs de poulet de l'Ontario de 1 763 662 \$ (2006 - nul \$) qui a une juste valeur de 1 718 321 \$. Ce montant à recevoir porte intérêt à 3 % par année avec des principales modalités de remboursement suivantes :

Portion à court terme :	
2008	440 915 \$
Portion à long terme :	
2009	440 915
2010	440 916
2011	440 916
	1 322 747
	1 763 662 \$

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2007			2006
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel de bureau	279 592 \$	234 178 \$	45 414 \$	64 735 \$
Équipement informatique	191 714	134 735	56 979	43 482
Améliorations locatives	108 992	67 480	41 512	58 118
	580 298 \$	436 393 \$	143 905 \$	166 335 \$

Au cours de l'exercice, l'Organisme a acheté pour 50 939 \$ (2006 - 33 091 \$) d'immobilisations corporelles.

7. ENCAISSE AFFECTÉE ET PRODUITS REPORTÉS

En 2005, l'Organisme a reçu une somme de 875 956 \$ à titre de règlement intégral et définitif d'un recours collectif relatif aux vitamines. Les sommes reçues sont pour être utilisées par l'Organisme dans le but de diminuer le coût des vérifications à la ferme dans le cadre du programme d'assurance de la salubrité des aliments à la ferme de l'Organisme, d'améliorer ou d'accroître la biosécurité à la ferme et d'allouer des fonds aux activités de recherche et de développement pour les protocoles et méthodes permettant d'alléger et de limiter les épidémies de maladies animales d'origine étrangère au Canada.

	2007	2006
Solde au début de l'exercice	793 776 \$	875 956 \$
Intérêts gagnés	29 217	27 014
Dépenses encourues	(122 807)	(109 194)
Solde à la fin de l'exercice	700 186 \$	793 776 \$

La différence entre le solde de l'encaisse affectée de 703 240 \$ et le solde des produits reportés de 700 186 \$ est due à de l'intérêt à recevoir ainsi qu'à des charges courues non encore payées à la fin de l'exercice.

Les dépenses encourues incluent 96 000 \$ (2006 - 91 700 \$) pour les vérifications à la ferme dans le cadre du programme d'assurance de la salubrité des aliments et 26 807 \$ (2006 - 17 494 \$) pour le développement des protocoles et méthodes permettant d'alléger et de limiter les épidémies de maladies animales d'origine étrangère au Canada. Ces dépenses sont enregistrées dans les études spéciales. Le revenu reconnu est enregistré dans les intérêts et autre revenus.

8. ENGAGEMENTS EN VERTU DE BAUX

L'Organisme s'est engagé en vertu de baux échéant à diverses dates et portant sur la location de locaux et de matériel de bureau. Les versements pour les paiements minimums exigibles en vertu des baux pour les prochains exercices se répartissent comme suit :

2008	125 299 \$
2009	123 180
2010	56 790
	305 269 \$

9. TRANSFERTS INTERFONDS

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a approuvé le transfert de 630 000 \$ du Fonds de fonctionnement vers le Fonds de recherche à fin de rendre le solde du Fonds de recherche à 5 millions \$.

10. RÉGIME DE RETRAITE

L'Organisme a un régime de retraite à cotisations déterminées à l'intention de ses employés. La cotisation correspond normalement à un pourcentage fixe du revenu annuel de l'employé. La cotisation de l'Organisme au titre de ce régime s'élève à 50 100 \$ (2006 - 56 627 \$).

11. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

	2007	2006
Débiteurs	(460 347) \$	(90 942) \$
Frais payés d'avance	(8 720)	9 058
Créditeurs et charges courues	93 320	(23 204)
Produits reportés	(93 590)	(82 180)
	(469 337) \$	(187 268) \$

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassés pour qu'ils soient conformes à la présentation de l'exercice courant.